

Vaccination contre la poliomyélite

Lancement de la 3ème et dernière phase de la campagne nationale

P05

LE CARREFOUR
Le journal du citoyen 25ème année **D'ALGERIE**

N°7395 - MARDI 27 JANVIER 2026 - 20 DA - EDITION NATIONALE

Mécanisation agricole

Le Premier ministre procède à l'installation du Conseil national

P04



Mine de zinc-plomb
d'Oued Amizour

Tebboune exige son lancement en mars

Lire en page 03

P07

ORAN

Centralisation de la paie mensuelle des travailleurs
Quel impact sur le plan social ?

Cité Mouloud Feraoun (ex-Perret)
**Entre mémoire et ordures,
chronique d'un lieu en souffrance**

Commune d'Es Sénia
Éradication du marché informel



Pour vos annonces publicitaires, naissances, anniversaires, félicitations, etc...
Contactez le Carrefour d'Algérie au: Oran - Fax: 041 30 73 41
Tél: 05 52 12 22 21 - 07 71 31 19 93 - Alger - Tél: 0541 66 53 51 - email: lecarrefourdoran@yahoo.fr

Domestic Airlines

Lancement d'un programme de vols supplémentaires dès mercredi prochain

Domestic Airlines a annoncé, dimanche dans un communiqué, le lancement d'un programme de vols supplémentaires dès mercredi prochain, en vue de renforcer son réseau de lignes et de faciliter les déplacements des citoyens, notamment de et vers les wilayas du Sud. Il s'agit des vols Alger-Tiaret, Tiaret-Adrar et Adrar-Tamanrasset, program-

més chaque mercredi, ainsi que des vols Tamanrasset-Djanet, Djanet-Tamanrasset, Tamanrasset-Illizi, Illizi-Tamanrasset et Tamanrasset-Adrar, programmés chaque jeudi. A cela s'ajoutent les vols Adrar-Bordj Badji Mokhtar, Bordj Badji Mokhtar-Adrar, Adrar-Tiaret et Tiaret-Alger, programmés chaque vendredi, précise le communiqué.

AADL3

La BDL lance un nouveau crédit pour le financement de l'apport personnel

La Banque du développement local (BDL) a lancé, dimanche, un nouveau crédit destiné aux souscripteurs du programme de logements location-vente (AADL 3), leur permettant de financer leur apport personnel. Le directeur général de la Banque publique, Mohamed Mebarek, a précisé, dans une déclaration à la Radio nationale en marge du

lancement d'une session de formation organisée par la BDL au profit des journalistes de la radio, que les souscripteurs du programme AADL3 peuvent, désormais se rendre aux agences de la BDL pour déposer leur demande de financement à l'effet de payer les premières tranches du prix des logements aussi bien des F4 que des F3.

Fléaux sociaux à l'ère du numérique

Un forum sur la protection des jeunes samedi prochain à Alger

Le Conseil supérieur de la jeunesse (CSJ) organisera, samedi prochain à Alger, un forum sur la protection des jeunes contre les fléaux sociaux à l'ère du numérique, a indiqué un communiqué de cet organe consultatif. L'organisation de ce forum s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'action annuel du Conseil supérieur

de la jeunesse, à travers la commission de la prévention et de la protection contre les fléaux sociaux, précise la même source. Ce forum intervient dans un contexte marqué par "des transformations numériques accélérées qui font du cyberspace un champ de tiraillements entre opportunités et défis, exposant les jeunes à des fléaux sociaux sans précédent".

Ancien directeur général de l'APS

Abdelmalek Ainouche s'éteint à l'âge de 77 ans

L'ancien directeur général de l'agence Algérie Presse Service (APS), Abdelmalek Ainouche, est décédé lundi, à l'âge de 77 ans, des suites d'une longue maladie, a-t-on appris auprès de ses proches. Le défunt a rejoint l'APS en 1974 en tant que journaliste, avant d'être chargé comme administrateur de l'agence de 1996 à 1997, puis correspondant du bu-

reau de l'APS à Paris de 1997 à 2001. Le défunt sera inhumé dans son village natal à Tinebdar, dans la wilaya de Bejaia. En cette douloureuse circonstance, le directeur général de l'APS, M. Samir Gaïd, présente ses sincères condoléances à la famille du défunt, implorant Dieu le Tout Puissant de lui accorder Sa sainte Miséricorde et de l'accueillir en Son Vaste Paradis.

Conseil des ministres

Une aide de 10 millions de centimes au profit des pèlerins algériens

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a décidé, lors de la réunion du Conseil des ministres qu'il a présidée dimanche, d'octroyer une aide de 10 millions de centimes au profit des pèlerins algériens pour la saison 2026, ramenant ainsi le coût global du hadj à 82 millions de centimes au lieu de 92 millions de centimes. Lors de la réunion, le président de la République a instruit le Premier ministre de veiller au suivi rigoureux de la mise en œuvre sur le

terrain des décisions du Conseil des ministres et du Gouvernement. Sur le plan sportif, et suite à la participation de l'équipe nationale de football à la Coupe d'Afrique des Nations 2025, le président de la République a chargé le ministre des Sports de transmettre ses chaleureuses félicitations à la sélection nationale et au staff technique, avec à sa tête le sélectionneur national Vladimir Petkovic, leur souhaitant plein de succès lors de la prochaine Coupe du Monde.

Suivi des projets de Sonatrach et du gazoduc transsaharien Arkab en visite de travail au Niger

Le ministre d'État, ministre de l'Énergie, des Mines et des Énergies renouvelables, Mohamed Arkab, effectue une visite de travail en République du Niger afin de s'enquérir des dernières évolutions des activités de Sonatrach dans ce pays, notamment le suivi du dossier du projet de recherche et d'exploration du groupe au niveau du champ pétrolier du bloc de Kafra (nord), a indiqué un communiqué du ministère. Le ministre d'État devra également tenir, avec la délégation qui l'accompagne, des rencontres avec des

responsables nigériens, consacrées à l'examen de l'état d'avancement du projet du gazoduc transsaharien, ainsi qu'aux moyens de renforcer les mécanismes de coordination et de concertation entre les différentes parties concernées par ce projet stratégique, précise la même source. M. Arkab est accompagné lors de cette visite par le Président-directeur général du groupe Sonatrach, Noureddine Daoudi, le Directeur général de la holding Sonatrach International, Bouarara Chérif, ainsi que par plusieurs cadres du ministère.

LE CARREFOUR
LE JOURNAL DU CITOYEN **D'ALGERIE**

EDITE PAR LA SARL EDIMARCOM-DIST
Au Capital de 100.000 DA

Direction - Rédaction - Administration
16, Bd Docteur Benzerdjeb - ORAN
Tél: 041 30 73 39 / Fax: 041 30 73 41
Président Directeur Général
Lazreug Mohamed

Directeur de la Publication
Abdellah BOUHALI

Directeur Technique
Benyoucef Mohamed

Conception PAO
Le Carrefour d'Algérie
Bureau de Mostaganem
Tél: 045 41 73 80

Impression Ouest
Société d'Impression de l'Ouest
Zone Industrielle - d'Es-Sénia

Diffusion Ouest: Le Carrefour d'Algérie

«Pour votre Publicité, s'adresser à:
L'Entreprise Nationale de Communication,
d'Edition et de Publicité» Agence ANEP
01, Avenue Pasteur Alger.

Tél: 020 05 20 91 / 020 0510 42
Fax: 020 05 11 48 - 020 05 13 45
02 05 13 77

E-mail: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz

ANEP ORAN

agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

Siteweb: **www.lecarrefourdalgerie.dz**
E-mail: lecarrefourdoran@yahoo.fr

**Tous les manuscrits et les photos remis
au journal ne peuvent faire l'objet
d'aucune réclamation.**

Mine de zinc-plomb d'Oued Amizour

Tebboune exige son lancement en mars

Par Hocine Smaâli

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a insisté, lors de la réunion du Conseil des ministres qu'il a présidée dimanche, sur l'impératif de lancer la mine de zinc-plomb d'Oued Amizour, dans la wilaya de Béjaïa, en mars 2026. Cette décision traduit l'importance stratégique accordée à ce projet économique majeur. Selon le communiqué du Conseil des ministres, le chef de l'État a souligné le caractère prometteur de ce projet, notamment en matière de création d'emplois et de retombées économiques attendues, aussi bien pour la région de Béjaïa que pour l'économie nationale dans son ensemble. L'exploitation de la mine d'Oued Amizour s'inscrit ainsi dans la dynamique de diversification économique et de valorisation des ressources naturelles du pays. Après avoir écouté un exposé sur l'état d'avancement du projet de la ligne ferroviaire minière reliant Bled El Hadba à Oued Kebrit et au port d'Annaba, le président de la République a affirmé que l'investissement de l'État dans le secteur minier vise à doter l'économie nationale de nouveaux piliers et de ressources durables, au profit des générations futures. Il a, à ce titre, enjoint au ministre des Travaux publics de présenter un rapport de suivi mensuel, insistant sur l'achèvement des travaux d'ici la fin de l'année 2026, pour une mise en exploitation au plus tard au premier trimestre de 2027, en vue d'augmenter les capacités nationales de production d'engrais. Le Président Tebboune a également instruit le gouvernement d'assurer un suivi quotidien du projet et d'aplanir toutes les difficultés rencontrées afin d'accélérer le rythme des travaux et d'éviter toute interruption. Pour rap-

pel, le gisement de zinc et de plomb d'Oued Amizour figure parmi les plus importants à l'échelle mondiale, avec des réserves exploitables estimées à 34 millions de tonnes. Le projet prévoit l'extraction de deux millions de tonnes de minerai par an, permettant la production annuelle de 170.000 tonnes de concentré de zinc et de 30.000 tonnes de concentré de plomb. Une usine de transformation du minerai brut sera réalisée afin d'accroître la valeur ajoutée de cette ressource destinée au marché extérieur. Ces exportations devraient donner une impulsion significative au transport ferroviaire et contribuer à la dynamisation des infrastructures portuaires, notamment le port de Béjaïa. Dans ce cadre, un nouveau quai sera affecté exclusivement à l'activité de la mine de zinc et de plomb d'Oued Amizour au port de Béjaïa. Ce quai, dédié à l'acheminement des produits miniers, permettra à l'État de réaliser des économies substantielles. À titre d'exemple, une compensation pouvant atteindre 30.000 dollars par jour est actuellement versée par le Trésor public aux navires commerciaux immobilisés en rade en raison des longs délais d'attente pour le déchargement de leurs marchandises. La mine d'Oued Amizour constitue un levier majeur de diversification de l'économie nationale et revêt une importance particulière pour les pouvoirs publics, au regard de ses impacts économiques attendus à l'échelle nationale et régionale. Parmi les retombées positives figurent la création d'emplois locaux, la formation de la main-d'œuvre, le développement de l'industrie minière ainsi que le transfert de savoir-faire et de technologie. Selon les prévisions du ministère de l'Énergie et des Mines, ce projet, exploité en partenariat avec une firme australienne,

générera plus de 800 emplois directs et plus de 4.000 emplois indirects, tout en couvrant les besoins du marché national en zinc et en plomb, des minerais fortement demandés, dont l'excédent sera exporté. Avec des prix du zinc dépassant les 4.000 dollars la tonne, l'exploitation de ce gisement représente une opportunité majeure pour l'économie algérienne. Il convient de rappeler que la mine de Tala Hamza a été déclarée projet d'utilité publique et classée projet minier stratégique par le gouvernement. Un décret exécutif portant déclaration d'utilité publique a été publié au Journal officiel n°60, conformément aux dispositions de la loi n°91-11 du 27 avril 1991 et du décret exécutif n°93-186 du 27 juillet 1993, afin de permettre l'exploitation du gisement et la réalisation des infrastructures nécessaires. Les autorités assurent, par ailleurs, que l'exploitation du gisement ne présentera aucun impact négatif sur l'environnement de la région. Les responsables en charge du dossier réaffirment que les méthodes retenues respectent les normes environnementales et ne constituent aucun danger pour l'écosystème local. Très attendu par la population de la wilaya de Béjaïa, le projet de la mine d'Oued Amizour est appelé à insuffler un nouvel élan à l'économie locale. Le gisement présente de nombreux atouts, notamment sa proximité avec un port en eau profonde, un aéroport international, un réseau électrique performant, une disponibilité importante en ressources hydriques ainsi qu'avec les principales fonderies européennes de zinc. En outre, le minerai du gisement de Tala Hamza est reconnu à l'échelle mondiale pour sa haute qualité et sa faible teneur en contaminants, renforçant davantage l'attractivité de ce projet stratégique.

Campagnes de désinformation menées par les médias français contre l'Algérie

Des partis et des organisations condamnent

Plusieurs partis politiques et organisations ont condamné, samedi, les campagnes menées par des médias français hostiles contre l'Algérie et la méthode de désinformation manifeste qu'ils adoptent à l'encontre d'un pays souverain et indépendant, à travers des tentatives désespérées visant ses institutions et la diffamation de ses symboles. Dans ce cadre, le Front de libération nationale (FLN) a exprimé, dans un communiqué, sa "condamnation absolue et sa vive réprobation des campagnes hostiles flagrantes et systématiques que les médias publics français continuent de mener contre l'Algérie", qualifiant ces agissements de "comportement agressif manifeste qui ne tolère plus ni interprétation ni justification". Cette attitude révèle clairement, selon le parti, "l'implication de ces médias dans une sale guerre de propagande épousant les thèses de l'extrême droite". Ce qui est diffusé sur les écrans de "France Télévisions" à propos de l'Algérie, ajoute le parti, "ne

relève plus de l'information, mais est devenu un instrument de désinformation, d'incitation et de falsification délibérée des faits, ainsi que de diffusion de contre-vérités flagrantes et d'atteinte directe à la souveraineté de l'Algérie et à ses institutions", ce qui constitue "une dérive dangereuse mettant à nu la faillite morale et professionnelle de ces médias et les plaçant dans le camp de l'hostilité ouverte à l'égard d'un pays indépendant et souverain". Après avoir souligné que la raison de ces pratiques médiatiques orientées réside dans le fait que certains cercles français "n'ont pas encore digéré la réalité selon laquelle l'Algérie est aujourd'hui un Etat à la décision souveraine et indépendante, qui n'accepte ni tutelle ni diktats, notamment après les décisions audacieuses prises par l'Etat algérien sous la conduite du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune", le parti a tenu les institutions officielles françaises pour responsables de cette "dérive grave", affirmant que "les ten-

tatives de dénigrement et de chantage médiatique n'affecteront en rien l'Algérie, qui ne pliera pas sous la pression et ne transigera jamais sur sa souveraineté". Pour sa part, le Rassemblement national démocratique (RND) a exprimé "son étonnement et son mécontentement" face à ce qui a été diffusé par la chaîne publique française, qui n'est rien d'autre qu'une "pratique grossière de dénigrement politique et un discours hostile dépassé par le temps et les faits". Cette attaque médiatique coïncide avec l'adoption par le Conseil de la nation de la loi criminalisant la colonisation française en Algérie, ce qui révèle "une tentative désespérée de reproduire un discours dépassé par la réalité, dont les auteurs n'ont d'autre choix que de ressasser leur haine sous couvert de journalisme", a-t-il rappelé. Le RND a rappelé que l'Algérie "n'a nul besoin de certificats de bonnes conduite", soulignant que les relations entre les Etats "se construisent sur le respect mutuel et l'égalité, et non sur le règlement de comptes".

Point de Vue

Par A. Benabdellah
Jalildz62@gmail.com

Pourquoi les médias français persistent contre l'Algérie ?

Tout le monde savait déjà, tel un secret de polichinelle, que les médias au niveau de ce monde Occidental qui règne sur la planète et particulièrement, en France, serait sous le patronage qu'il soit officiel ou officieux de la sphère de la haute finance judéo-sioniste. En apprenant cette vérité, tout va donc s'éclaircir ! L'Algérie est très réputée pour ses positions franchement antisionistes. Ses réactions solides et durables envers la cause palestinienne, notamment, le dernier drame de Gaza qui continue toujours à générer les martyres et beaucoup de misère pour un peuple sans défense. L'Algérie pratiquement très jalouse de son indépendance chèrement acquise et qui refuse toujours le rôle de «chasse gardée»; pis encore d'un simulacre d'Etat vassal vis-à-vis de la France. 63 ans d'indépendance n'ont pas encore réussi à convaincre la fachosphère de l'extrême droite et ses mégalos du mythe de l'Algérie française, que ce pays est indépendant et souverain, avec un peuple fier et inébranlable, féroce ment jaloux pour sa liberté et sa dignité. L'Algérie est libre et souveraine quant à ses choix politiques et économiques. Elle agit conformément à la voix qui lui dicte ses intérêts, qui ne sont pas toujours et forcément compatibles avec ceux de la France. Si les médias de l'hexagone sont lâchés contre l'Algérie, cela démontre une fois de plus, que le mal aurait atteint son paroxysme et ainsi la réaction est à la mesure de la douleur ressentie. Oui, l'Algérie sait faire du mal sans faire de vacarme... en Algérie on fait, on réalise, mais sans proférer de menaces à l'encontre de qui que ce soit. Si la politique française ne nous convient pas, aucune force dans le monde ne saurait nous obliger à en suivre le pas. Je sais pertinemment que rien ne réussira à booster une certaine catégorie de politicards français à se dissocier de leur arrogance voire de leur esprit hautain et de donneurs de leçons... Chose curieuse !! ce comportement n'est pas constaté à l'égard de leurs pairs européens ou américains. Il se manifeste, surtout, à l'égard de leurs homologues africains ou asiatiques, où la France avait autrefois établi un empire bâti sur la traite, l'esclavage et la rapine systématique. Il n'est donc pas impossible que la France – ou seulement Macron et compagnie - passe à la vitesse supérieure, dans sa guerre contre l'Algérie et son gouvernement ! il faudrait s'attendre à tout. En tous les cas, Macron est partant. Il n'y a pas un président français depuis la 5eme république qui est devenu la risée de tout le monde, comme l'était ce Macron, ayant siégé sur un fauteuil plus grand que lui.

Amendement technique
de la Constitution
et de la loi sur le régime électoral

Renforcement de la crédibilité des institutions de l'Etat

Des spécialistes en droit constitutionnel ont mis en exergue, dimanche, l'importance des propositions issues de la conférence nationale portant sur les projets de révision technique de la Constitution et de la loi organique relative au régime électoral, soulignant que ces amendements visent à "remédier à certains dysfonctionnements apparus lors de la pratique constitutionnelle sur le terrain". Dans une déclaration à l'APS, le professeur en droit constitutionnel, Rachid Lourari, a précisé que l'amendement technique consiste en "des mesures d'ajustement spécifiques dans la Constitution en vigueur", soulignant que cet amendement "reste formel et n'affecte pas la substance du texte constitutionnel", son objectif étant de "traiter les lacunes révélées par l'exercice constitutionnel dans la réalité pratique"

Pôle & Mic

Par B. Nadir

Climat en Algérie:
vers des extrêmes

Le thermomètre grimpe, les pluies se font capricieuses, et l'Algérie, l'un des «hotspots» mondiaux du changement climatique, se prépare à une décennie de défis inédits. «Le climat futur sera plus chaud, plus extrême, avec des pluies imprévisibles», prévient Sid Ahmed Hammadi, directeur de l'exploitation météorologique à l'ONM. Les projections sont sans appel: +5,9 à +6,9 °C la nuit, des étés caniculaires et des épisodes pluvieux dispersés et violents. Les signes sont là, quotidiens: vagues de chaleur plus longues, épisodes méditerranéens violents et inondations localisées — pour lesquelles l'ONM diffuse désormais des bulletins météorologiques spéciaux ciblant des côtes et wilayas précises. Hammadi rappelle que la prévision permet d'anticiper 2030, 2050 voire 2100, mais qu'«on n'a aucun pouvoir sur la nature» — d'où l'impératif d'adapter les dispositifs humains: planification, alertes précoces, sensibilisation et gestion proactive des risques. Face à l'urgence, l'Algérie mise sur l'anticipation et la coordination. Le Plan national d'adaptation aux changements climatiques, en cours de déploiement, s'impose comme la colonne vertébrale de la résilience nationale. Kaoutar Krikou, ministre en charge du climat, insiste: «la formation des acteurs locaux et la participation des collectivités sont essentielles». La première phase couvre 28 wilayas, dotant élus et citoyens d'outils pour gérer risques et inondations. Le PNA ne se limite pas à la théorie: agriculture, santé, urbanisme, énergie et transports convergent dans un effort intersectoriel inédit, transformant la stratégie en actions concrètes et territorialisées. Le plan s'accompagne de mesures tangibles. Dessalement de l'eau de mer, réutilisation des eaux usées, cartographie des zones à risque, renforcement des systèmes d'alerte précoce et lutte contre l'érosion (40 000 hectares perdus chaque année) sont autant de réponses au chaos climatique. Le ministre de l'Hydraulique, Taha Derbal, rappelle la nécessité de garantir «un accès équitable à l'eau tout en assurant sa durabilité». Et lorsque les tempêtes frappent, comme ces dernières 24 heures avec 3 006 interventions de la Protection civile, le PNA se présente comme une boussole, reliant anticipation scientifique, infrastructures concrètes et coordination nationale. Entre canicules, inondations et érosion, l'Algérie sort d'une gestion réactive pour construire une résilience proactive. Le pays mise sur la science, la formation et la planification pour transformer ses vulnérabilités climatiques en stratégies d'adaptation tangibles.

Engagement de l'Etat
en faveur des pêcheurs

Accompagnement,
facilitations et
mesures incitatives

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a indiqué, lors de la réunion du Conseil des ministres qu'il a présidée dimanche, que l'Etat poursuit son engagement en faveur des pêcheurs, en leur permettant de bénéficier d'un accompagnement, de facilitations et de mesures incitatives, en vue d'augmenter les quotas de pêche de l'Algérie. Après avoir écouté un exposé sur la feuille de route de la pêche pour 2026, le président de la République a "annoncé la poursuite de l'engagement de l'Etat en faveur des pêcheurs, en leur permettant de bénéficier d'un accompagnement, de facilitations et de mesures incitatives, en vue d'augmenter les quotas de pêche de l'Algérie, à travers l'introduction de modes d'exploitation modernes et efficaces, sachant que l'Algérie n'exploitait pas ses quotas en entier", indique un communiqué du Conseil des ministres.

Mécanisation agricole

Le Premier ministre procède à
l'installation du Conseil national

Le Premier ministre, M. Sifi Ghrieb, a procédé à l'installation du Conseil national de la mécanisation agricole, conformément aux instructions du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, relatives à la création de ce conseil, qui s'inscrit dans le cadre des efforts visant à moderniser le secteur agricole et à renforcer ses capacités de production en mettant du matériel agricole à la disposition des exploitations agricoles, a indiqué dimanche un communiqué des services du Premier ministre. Le Conseil national de la mécanisation agricole, installé samedi, est composé des représentants des secteurs concernés, ainsi que des associations professionnelles d'agriculteurs et des opérateurs économiques locaux producteurs de matériel agricole, précise la même source. Dans ce cadre, le Premier ministre a donné des instructions pour "doter ce conseil d'un plan d'action, prévoyant notamment le recensement complet des besoins des agriculteurs en matériel agricole, en tenant compte des spécificités de chaque filière agricole et en veillant à identifier les besoins prioritaires liés aux saisons agricoles 2025-2026 et 2026-2027



afin d'en garantir la réussite". Le Premier ministre a également indiqué que le plan d'action doit mettre en place "les mesures nécessaires au renforcement et à la diversification de la production locale de matériel agricole afin de répondre aux besoins exprimés, conformément aux normes d'utilisation en vigueur et selon les spécificités de chaque région agricole". Le communiqué souligne, par ailleurs, que le Conseil national de la mécanisation agricole prendra en charge "les préoccupations soulevées en matière de renforcement des

capacités nationales de maintenance du matériel agricole et de disponibilité des pièces de rechange, à travers la mise en place et le développement d'un réseau national de maintenance du matériel agricole, garantissant l'efficacité dans l'utilisation du parc national de matériel agricole". Ce Conseil national tiendra des réunions périodiques pour "évaluer l'état de mise en œuvre du plan d'action et assurer une prise en charge efficace et rapide des besoins identifiés dans le domaine de la mécanisation agricole", conclut le communiqué.

Trésor public

Lancement officiel mardi de l'opération
de souscription aux Sukuk souverains

Le Trésor public a annoncé, lundi dans un communiqué, le lancement officiel, à compter de ce mardi, de l'opération de souscription aux Sukuk souverains "Ijara Usufruit", en vue de mobiliser l'épargne nationale dans le cadre des efforts visant à diversifier les sources de financement de l'Etat. Le lancement de cette opération marque "une étape majeure dans le développement du marché financier national et dans la consolidation de la finance islamique en Algérie" et s'inscrit "dans une vision visant à diversifier les sources de financement de l'Etat, à mobiliser l'épargne nationale et à proposer des instruments financiers conformes aux principes de la finance islamique, en tant qu'instrument complémentaire aux mécanismes de financement existants", a souligné le Trésor public. Les Sukuk souverains "Ijara Usufruit" constituent un produit financier unique sur le marché algérien, tant par sa nature que par son mode d'émission, a fait savoir le Trésor, assurant que "ce produit financier est adossé à des actifs réels appartenant à l'Etat". La souscription sera ouverte au public à travers les établissements habilités, selon les modalités qui seront précisées dans le site officiel dédié au Sukuk : www.sukuk.mf.gov.dz, a précisé la même source. Ces Sukuk offrent, selon le communiqué, une "opportunité d'investissement à rendement attractif, sécurisée, accessible et transparente, répondant à une demande croissante pour des produits confor-

mes à la charia". Tout en soulignant le caractère exceptionnel et le volume ciblé de l'émission, le Trésor public a ajouté que cette opération de souscription "revêt un caractère limité" et "étant clôturée dès l'atteinte des objectifs fixés pour l'émission, ce qui renforce son attractivité et son positionnement stratégique". Dans ce cadre, le Trésor public a invité l'ensemble des citoyens algériens, résidents ou non-résidents, intéressés par cette opération à se rapprocher des parte-

naires habilités, notamment les banques, les compagnies d'assurances ainsi que les trésoreries de wilaya, afin d'obtenir toutes les informations nécessaires et de procéder à la souscription dans les délais impartis. Cette initiative traduit, aussi, "la volonté des autorités publiques de renforcer l'inclusion financière, de dynamiser le marché des capitaux et de consolider la confiance dans les nouveaux instruments financiers", a-t-on également mentionné de même source.

Electricité agricole et gaz naturel

Sonelgaz étend ses réseaux

Poursuivant sa contribution au développement local, Sonelgaz électrifie 136 fermes à Ghardaïa et raccorde 249 foyers au gaz naturel à Timimoun. Dans la wilaya de Ghardaïa, 136 exploitations agricoles ont été raccordées à l'électricité durant l'année 2025, selon la direction locale de la société de distribution de l'électricité et du gaz (Sonelgaz). L'opération, qui a ciblé des exploitations agricoles dans les 10 communes de la wilaya, a nécessité un financement de plus de 543 millions DA, a précisé la même source. Les efforts déployés par les pouvoirs publics pour accompagner l'investissement agricole ont permis l'amélioration du choix des cultures par les agriculteurs et l'augmentation de leur production, grâce à une utilisation plus rationnelle de l'eau et l'orientation des systèmes de production vers les cultures stratégiques. Cet investissement public, destiné à développer le secteur agricole et à accroître les superficies agricoles, représente un montage financier entre les services agricoles et Sonelgaz, dans le but de soutenir l'agriculture et mobiliser la ressource hydrique nécessaire, à travers la réalisation de forages et l'installation de pivots d'irrigation dans cette région à climat aride, explique le chargé de communication de Sonelgaz-Ghardaïa, Yahia Abbès. Dans le cadre de cette opération, plus de 63 km de réseau de moyenne tension et 20 km de réseau de basse tension ont été réalisés, ainsi que l'installation de 51 transformateurs électriques et de 100 branchements. Dans la wilaya de Timimoun, le raccordement au réseau de gaz naturel de 249 foyers du ksar d'Iguestène, dans la commune de Deldoul, a été mis en service dimanche soir par les autorités locales.

Intempéries

Les services des travaux publics poursuivent leurs interventions

Les services relevant du ministère des Travaux publics et des Infrastructures de base poursuivent leurs interventions de terrain à travers plusieurs wilayas du pays touchées récemment par les intempéries, en vue de faire face aux effets de ces perturbations et d'assurer la continuité du trafic routier, a indiqué dimanche un communiqué du ministère. Des moyens humains et matériels "importants" ont été mobilisés en vue de garantir la sécurité des usagers de la route et d'assurer la fluidité des déplacements, conformément aux instructions du ministre des Travaux publics et des Infrastructures de base, Abdelkader Djellaoui, et en coordination avec les autorités locales et les différents services concernés, précise le communiqué. Dans la wilaya de Djelfa, suite aux chutes de neige, les équipes de la subdivision des Travaux publics de la daïra de D'Ain El Ibel sont intervenues au niveau de la RN1 dans la zone de Ras Errih pour rouvrir les tronçons fermés et procéder à l'épandage du sel industriel. Des équipes de maintenance de la subdivision de la daïra d'El Idrissia sont également intervenues au niveau des RN01A et 1B, ainsi que sur le CW122 et plusieurs routes communales à travers des opération de déneigement et d'épandage de sel afin de fluidifier la circulation, selon la même source. Dans la wilaya de Bouira, les services de la subdivision de Bordj Okhriss ont, quant à eux, procédé à l'épandage de sel industriel au niveau du CW14, dans le cadre des mesures préventives contre les risques de



dérapiage. La subdivision de M'chedallah est, quant à elle, intervenue pour le déneigement de la RN30 menant vers la wilaya de Tizi Ouzou via Saharidj. Quant à la wilaya d'El Bayadh, les équipes de la subdivision de Boualem se sont déployées pour rouvrir la RN47, du PK272+200 au PK 285+000 après avoir procédé effectué des opérations de déneigement. A Jijel, les équipes de la subdivision des travaux publics de la daïra d'El Aouana ont procédé à l'enlèvement des pierres ayant glissé sur le CW137, au niveau de la commune de Selma Benziada, au niveau de zone de Ras El Houzat, afin de garantir la sécurité des usagers et la continuité du trafic. Dans la wilaya de Khenchela, les équipes de maintenance de la subdivision des travaux publics de la daïra de Chachar ont été mobilisées sur le réseau routier, notamment sur la RN83 et les CW07

et CW08, pour le déneigement et l'épandage de sel. Dans la wilaya de Tiaret, la route menant à la commune d'El Feija a été rouverte, et les travaux se poursuivent pour dégager l'axe reliant le village de Sidi Mohamed Ben Yacoub, avec la mobilisation de l'ensemble des moyens nécessaires, selon le même communiqué. A Tlemcen, les services des travaux publics ont rouvert la route reliant Nedroma à Tirni, dans les hauteurs de la wilaya, après l'évacuation des résidus causés par les intempéries. De même, la subdivision de Mazouna dans la wilaya de Relizane est intervenue pour enlever la boue et rouvrir le CW52, au niveau du pont d'Ouled Mohamed. A Chlef, la direction des travaux publics, à travers la subdivision de la daïra de Chlef, a procédé à l'élimination des résidus causés par les intempéries sur la RN19, entre les PK 68 et 85.

Chutes de neige et montée des eaux

Routes coupées dans plusieurs wilayas du pays

La montée des eaux et l'accumulation de la neige ont provoqué la fermeture de plusieurs routes dans les wilayas de Tizi Ouzou, Bouira, Djelfa, Blida, Tlemcen et Relizane, indique, dimanche, un communiqué du Commandement de la Gendarmerie nationale (CGN). L'accumulation de la neige a entraîné la fermeture de la RN 33 reliant les wilayas de Tizi Ouzou et Bouira, au niveau de la localité d'Asoul, dans la commune d'Ait Boumahdi, et de la région d'Akouker dans la commune de Bechloul, précise la même source. Par ailleurs, la montée des eaux pluviales a conduit à la fermeture de la RN 1 reliant les wilayas de Djelfa et Laghouat, au niveau du pont de Oued El Meyet, dans la commune de Hassi Bahbah. Le CW 110 reliant les wilayas de Blida et Tipaza, a été coupé au niveau du centre Ben Hamdani, dans la commune de Ben Khelil, en raison de la montée des eaux, tout comme le CW 52 reliant les wilayas de Relizane et Mostaganem, au niveau du Douar El Salhia dans la commune de Beni Zentis. Quant à la wilaya de Tlemcen, la RN 22 reliant les communes de Terny et Sebdou dans le village de Tel-Terny, commune de Terny, a été fermée en raison de la

montée des eaux, selon le communiqué qui précise que la circulation demeure normale sur les autres rou-

tes, les usagers étant appelés à "faire preuve de prudence et de vigilance".

Examens du BEM et du Bac

La vérification des données entre le 26 janvier et le 9 février

L'ensemble des candidats aux examens du Brevet de l'enseignement moyen (BEM) et du Baccalauréat, sont invités à vérifier l'exactitude des données les concernant enregistrées sur les deux sites web de l'Office national des examens et concours (ONEC), et ce avant le 10 février prochain, a annoncé, dimanche dans un communiqué, le ministère de l'Education nationale. "Tous les candidats aux examens du BEM et du Baccalauréat session 2026, scolarisés et libres, sont tenus d'accéder aux deux sites de l'ONEC durant la période allant du lundi 26 janvier 2026 au 9 février prochain afin de consulter les données saisies et s'assurer de leur exactitude", précise la même source. Les candidats du BEM doivent accéder au site <https://bem.onec.dz>, tandis que ceux du Bac doivent consulter le site web: <https://bac.onec.dz>, en plus de l'espace "awliya" sur la plateforme numérique du ministère de l'Education nationale pour les candidats scolarisés: <https://awliya.education.gov.dz>. Le ministère de l'Education nationale a averti que "dans le cas où une erreur serait constatée, les candidats scolarisés doivent en informer les directeurs de leurs établissements du type d'erreur relevée. Les candidats libres sont, quant à eux, tenus d'en informer la direction de l'Education auprès de laquelle ils sont inscrits ou le centre de wilaya de l'enseignement et de la formation à distance duquel ils relèvent, et ce avant le 10 février 2026". "Si l'erreur concerne le nombre de candidatures déclarées ou l'obtention du Baccalauréat, le candidat doit s'acquitter du montant dû, selon le cas, via la plateforme de e-paiement: epay.education.dz, et ce au plus tard lundi 9 février 2026", conclut le communiqué.

Médicaments pour les non assurés sociaux

Remise cette semaine de la carte électronique

Il sera procédé, cette semaine, à la remise de la carte électronique pour bénéficier des médicaments au profit des démunis non assurés sociaux, a fait savoir le directeur des prestations à la Caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés (CNAS), M. Abdelhafid Djoghri. Dans une déclaration à l'APS, M. Djoghri a précisé que l'opération de remise de cette carte électronique sera entamée cette semaine au profit des démunis non assurés sociaux, soulignant que "plus de 150 cartes électroniques ont été préparées pour le moment et que l'opération se poursuit". Cette carte électronique permettra à ces personnes ainsi qu'à leurs enfants mineurs, de bénéficier gratuitement d'environ 5.500 médicaments auprès des pharmacies conventionnées avec la CNAS, au nombre dépassant 13.000 officines, ajoute le responsable. "Les personnes concernées seront convoquées en vue de se rapprocher des agences de la sécurité sociale de la wilaya de leur lieu de résidence, afin de retirer leurs cartes", a fait savoir M. Djoghri. Il a rappelé que cette nouvelle carte électronique concerne les démunis non assurés sociaux, sans revenus, y compris les malades chroniques, ainsi que leurs enfants mineurs à charge, conformément aux dispositions du décret exécutif 24-287 du 22 août 2024, fixant les modalités de la prise en charge des démunis non assurés sociaux. Le traitement des demandes en vue de bénéficier de cette carte, se fait en coordination entre les services des secteurs de la Solidarité nationale et de la Sécurité sociale, après le dépôt d'un dossier administratif et médical auprès du service des affaires sociales de la commune de résidence.

Accidents de la route

02 décès et 188 blessés en 24 heures

Deux personnes sont décédées et 188 autres ont été blessées dans des accidents de la route survenus ces dernières 24 heures dans plusieurs wilayas du pays, a indiqué, dimanche, un bilan de la Protection civile. Le bilan le plus lourd a été enregistré dans la wilaya d'El-Oued avec 1 mort et 5 blessés, dans une collision entre un bus de transport public et un véhicule léger, survenue sur la commune et daïra d'El-Oued, précise la même source.

Vaccination contre la poliomyélite

Lancement de la 3ème et dernière phase de la campagne nationale

La troisième et dernière phase de la campagne nationale de vaccination contre la poliomyélite a débuté, dimanche, et prendra fin samedi prochain, indique un communiqué du ministère de la Santé. "La troisième phase de la campagne nationale de vaccination contre la poliomyélite, qui s'étale du 25 au 31 janvier courant, consiste à administrer une dose complémentaire injectable du vaccin antipoliomyélique inactivé (VPI), dans le cadre de la poursuite de la stratégie nationale de prévention sanitaire et de renforcement de l'immunité individuelle et collective chez les enfants", précise la même source. Cette phase vient dans la continuité des efforts visant à consolider la protection acquise précédemment grâce au vaccin oral, et à prévenir des formes graves de la poliomyélite, conformément aux engagements de l'Algérie en matière de santé publique et de programmes de vaccination adoptés.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
Wilaya De Naama
Daïra D'Ain Sefra
Commune D'Ain Sefra
Nif 41600200004501801002

OBJET :

Avis d'appel d'offres ouvert avec exigences de capacité Minimales N° 12 /2025
Le Président de l'APC D'AIN SEFRA lance un avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacité minimale, pour :
OPÉRATION : SUIVI TECHNIQUE, CONTRÔLE DE LABORATOIRE ET RÉPARATION DES DÉGÂTS CAUSÉS PAR LES INTEMPÉRIES SUR CC.

LOT 01 : RECONSTRUCTION PASSAGE SUBMERSIBLE SUR OUED R'SSAF AVEC RACCORDEMENT DE LA ROUTE RN° 06 PK 378+000
LOT 02 : CONSTRUCTION PASSAGE SUPERIEUR RELIANT AIN SEFRA EL-DJEDIDA –CENTRE VILLE AVEC RACCORDEMENT DE LA ROUTE (AUPRES LA GARE DE AIN SEFRA).
LOT 03 : CONSTRUCTION OUVRAGE D'ART SUR OUED MOUILLAH RELIANT AUTO-CONSTRUCTION-800 LOGTS AVEC RACCORDEMENT DE LA ROUTE A AIN SEFRA.

Seules les entreprises intéressées par le présent avis d'appel d'offres ayant le certificat de qualification et classification professionnelles en cours de validité, activité principale Travaux Publics ;

Désignation l'opération	Conditions d'éligibilité
LOT 01 : RECONSTRUCTION PASSAGE SUBMERSIBLE SUR OUED R'SSAF AVEC RACCORDEMENT DE LA ROUTE RN° 06 PK 378+000.	-Le soumissionnaire doit avoir un certificat de qualification et classification professionnelles en Travaux Publics - Activité Principale - classé à la catégorie Six (06) ou plus, valide à la date d'ouverture des plis. et doit porter les codes 345-4211, 342-4212 relatifs aux Travaux de d'ouvrages d'arts, valide à la date d'ouverture des plis. -Avoir déjà réalisé au moins un projet de même nature ou similaire. Justifié par une attestation de bonne exécution délivrée par un service contractant (maitre d'ouvrage public).
LOT 02 : RÉALISATION D'UN OUVRAGE D'ART RELIANT HAI ICHTIRAK ET HAI 800 LOGEMENTS A AIN SEFRA.	- Avoir Réalisé les bilans des trois meilleures années durant les des cinq dernières années au moins un chiffre d'affaire moyen de 40.000.000,00 DA justifié par les bilans financiers certifiés - visés par les services des impôts ou attestation d'activité C20
LOT 03 : RÉALISATION D'UN OUVRAGE D'ART RELIANT HAI AIN SEFRA DJADIDA ET HAI NASR A AIN SEFRA.	- Le soumissionnaire peut soumissionner pour un lot ou plusieurs lots, mais ne sera attributaire que pour un seul lot (lot par lot dans l'ordre croissant)

Cas d'un groupement

- Le chef de file doit être classé à la catégorie Six (06) ou plus Activité principale Travaux Publics et doit porter les codes 345-4211, 342-4212 relatifs respectivement aux Travaux de d'ouvrages d'arts, valide à la date d'ouverture des plis.
- Et les autres membres doivent avoir au moins la catégorie quatre (04) ou plus Activité principale Travaux Publics, et doit porter les codes 345-4211, 342-4212 relatifs respectivement aux Travaux de d'ouvrages d'arts, valide à la date d'ouverture des plis.
- L'un des membres de groupement doit :
déjà réalisé au moins un projet de même nature ou similaire Justifié par une attestation de bonne exécution délivrée par un service contractant (maitre d'ouvrage public).
- Avoir Réalisé les bilans des trois meilleures années durant les des cinq dernières années au moins un chiffre d'affaire moyen de 40.000.000,00 DA justifié par les bilans financiers certifiés - visés par les services des impôts ou attestation d'activité C20 .

-Les soumissionnaires intéressés par le présent avis d'appel d'offres peuvent retirer le cahier des charges auprès de la commune d'Ain SEFRA « Secrétariat général sis centre ville, commune d'Ain SEFRA, contre le paiement de la somme de 4000,00 DA non remboursable qui représente les frais de la documentation.

Les offres doivent comporter un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière.

Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérées dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention "dossier de candidature, " offre technique " offre Financière, selon le cas.

Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme.

-Le dossier de candidature

A. Le dossier de candidature :

- Déclaration de candidature (remplie, signée, cachetée et datée)
- Déclaration de probité (remplie, signée, cachetée et datée)
- Statut de l'entreprise en cas de société (en cas de groupement chaque membre doit remettre son propre statut).
- Le protocole d'accord (dans le cas où l'offre serait faite par un groupement d'entreprises). Il est impératif d'indiquer les prestations et le taux de participation de chaque entreprise.
- Pouvoir de signature dans le cas où le signataire de la soumission est autre que le premier responsable de l'entreprise ;
- Documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise.
- **Capacités professionnelles**
- Le soumissionnaire doit être classé à la catégorie Six (06) ou plus Activité principale Travaux Publics et doit porter les codes (345-4211, 342-4212) relatifs respectivement aux Travaux de d'ouvrages d'arts, valide à la date d'ouverture des plis
- **Capacités financières**
 - Copie du bilan financier de l'entreprise :-Avoir Réalisé durant des trois meilleures années parmi les des cinq dernières années au moins un chiffre d'affaire moyen de 40 000 000,00 DA justifié par les bilans financiers + C20
 - Relevé d'identité bancaire « RIB »
 - Attestation de solvabilité
- **Capacités techniques :** moyens humains et matériels et références professionnelles :
 - Liste des moyens humains et matériels visée
 - Références professionnelles de l'entreprise justifiées par des attestations de bonne exécution des projets réalisés par l'entreprise délivrées par le maître de l'ouvrage.
 - Numéro d'identification fiscale « NIF »
 - Attestation justifiant l'accomplissement de la procédure de dépôt légal des comptes sociaux délivré par les antennes locales du centre nationale du registre de commerce, pour les sociétés commerciales dotées de la personnalité morale
 - Attestation de mise à jour CNAS en cours de validité
 - Attestation de mise à jour CASNOS en cours de validité
 - Attestation de mise à jour CACOBATH en cours de validité
 - Copie du Registre de commerce électronique de soumissionnaire.
 - Casier judiciaire du signataire de la soumission en cours de validité (moins de 03 mois);
 - Extrait de rôles de moins de trois(03) mois, apuré ou avec échéancier

B L'offre technique

L'offre technique qui sera composée de:

- L'offre technique comprend :
 - Déclaration à souscrire (selon modèle), remplie, signée, cachetée datée par le soumissionnaire ;
 - Le Cahier de charges paraphées par le soumissionnaire et portant à la dernière page la mention manuscrite « Lu et accepté »;
 - Mémoire technique justificatif selon modèle joint, ou modèle d'entreprise (remplie, signée, cachetée et datée) ;
- ✓ Liste des Moyens humains affecté au projet justifié par :
 - Des diplômes ou attestation de réussite et l'expérience sera justifiée par les attestations et/ou certificats de travail, des attestations d'affiliation CNAS, délivre moins de trois (03) mois à compter de la date d'ouverture des plis.
- ✓ Liste des moyens matériels à engager pour l'exécution du projet justifiée par
 - Pour le matériel roulant justifié par (Carte grises ou recepisé de circulation)+ assurance en cours de validité à la date d'ouverture des plis,
 - Pour le matériel non roulant justifié par la facture d'achat ou PV d'huissier de justice daté d'une année ou moins le jour de l'ouverture des plis.
 - Le cas de location n'est pas prévu.
- ✓ Liste des références professionnelles de l'entreprise justifié par :
 - justifiées par des attestations de bonne exécution des projets réalisés par l'entreprise délivrées par le maître de l'ouvrage.
- ✓ Chiffre d'affaire moyen de l'entreprise des trois dernières années justifié par :
 - Copie du bilan financier de l'entreprise :Avoir Réalisé durant des trois meilleures années parmi les des cinq dernières années au moins un chiffre d'affaire moyen de supérieur ou égal à 40 000 000,00 DA justifié par les bilans financiers + C20
- ✓ Etat de renseignement de l'entreprise

NB : Toute offre non accompagnée d'un mémoire technique justificatif, sera rejetée par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres pour non-conformité au dossier d'appel d'offres.

- Méthodologie du travail par rapport aux moyens humains et matériels.
- Planning d'exécution détaillé des travaux.

NB : En tout état de causes, sont exclus de la demande de complément tous documents émanant des soumissionnaires qui servent à l'évaluation des offres et le mémoire technique justificatif signé par les soumissionnaires.

C.L'offre financière

L'offre financière qui sera composée de:

- Lettre de Soumission (remplie, signée, cachetée et datée).
 - Bordereau des prix unitaires (remplie, signé, cacheté et daté).
 - Détail quantitatif et estimatif (remplie, signé, cacheté et daté).
 - L'enveloppe extérieure devra être anonyme et comportera la mention suivante :
À n'ouvrir que par la commission d'ouverture Des plis et d'évaluation des offres
- OPÉRATION : SUIVI TECHNIQUE, CONTRÔLE DE LABORATOIRE ET RÉPARATION DES DÉGÂTS CAUSÉS PAR LES INTEMPÉRIES SUR CC.**

LOT 01 : RECONSTRUCTION PASSAGE SUBMERSIBLE SUR OUED R'SSAF AVEC RACCORDEMENT DE LA ROUTE RN° 06 PK 378+000
LOT 02 : CONSTRUCTION PASSAGE SUPERIEUR RELIANT AIN SEFRA EL-DJEDIDA –CENTRE VILLE AVEC RACCORDEMENT DE LA ROUTE (AUPRES LA GARE DE AIN SEFRA).
LOT 03 : CONSTRUCTION OUVRAGE D'ART SUR OUED MOUILLAH RELIANT AUTO-CONSTRUCTION-800 LOGTS AVEC RACCORDEMENT DE LA ROUTE A AIN SEFRA.

Les offres doivent être déposées à l'adresse suivante : Siège de la commune AIN SEFRA. Cité 1er novembre 1954 bureau de Secrétariat général.

N.B : l'envoi par voie postale ne fait pas foi.

- La durée de préparation des offres est fixée à **Quinze (15) jours** à compter de la date de la première publication de l'avis d'appel à la concurrence.

- L'expiration de dépôt des offres se fera Quinzième (15 ème) jour à 14:00H, si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

-Le soumissionnaire restera lié par son offre durant une période égale à la durée de préparation des offres augmentée de de trois (03) mois.



AADL وكالة عدل

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'HABITAT DE L'URBANISME ET DE LA VILLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

AGENCE NATIONALE DE L'AMELIORATION ET DU DEVELOPPEMENT DU LOGEMENT

A. A. D. L

N° Identification Fiscale: 000016001405697

Cité AADL 1377 logements - Bloc 23 - Face USTO - Oran

AGENCE REGIONALE D'ORAN

PROGRAMME DE LOGEMENTS LOCATION VENTE
AADL 03 « TRANCHE 185 000 LOGEMENTS »

MAITRISE D'ŒUVRE

ÉTUDE ET SUIVI DE LA RÉALISATION DES 1400/2100 LOGEMENTS LOCATION-VENTE EN TCE AVEC LOCAUX À USAGE COMMERCIAL, PROFESSIONNEL ET CONCIERGERIES Y COMPRIS LES TRAVAUX DE VIABILISATION AU POLE URBAIN AHMED ZABANA, COMMUNE DE MESSERGHINE, WILAYA D'ORAN.

PROGRAMME LOCATION VENTE - AADL 03 « TRANCHE 185 000 LOGEMENTS »
ZONE 01

AVIS D'ANNULATION
DU CONCOURS NATIONAL D'ARCHITECTURE RESTREINT
N° 153/25/AADL DU 04/01/2026

Conformément aux dispositions des articles 65,73 et 82 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public et aux dispositions de la Loi n° 12-23 du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, l'Agence Nationale de l'Amélioration et du développement du logement (AADL) ; la direction régionale d'ORAN annule l'avis de concours national d'architecture restreint N°153/25/ORAN/AADL du 04/01/2026 paru dans les quotidiens nationaux (presse écrite et électronique) et BOMOP relatif à la maîtrise d'œuvre :étude et suivi de la réalisation des 1400/2100 logements location- vente en TCE avec locaux à usage commercial, professionnel et conciergeries y compris les travaux de viabilisation au Pole Urbain Ahmed Zabana, commune de Messerghine, Wilaya D'Oran.

Les soumissionnaires qui souhaite prendre connaissance du motif de l'annulation de la procédure sont invités à se présenter au niveau-de la direction Régionale AADL - ORAN sise à la Cité AADL 1377 logements - Bloc 23 - Face USTO - Oran dans les trois jours qui suivent la date de la première parution de cet avis dans l'un des quotidiens nationaux (presse écrite ou électronique) ou dans le BOMOP.

Les soumissionnaires peuvent introduire un recours auprès de la commission sectorielle des marchés du ministère de l'habitat de l'urbanisme et de la ville et de l'aménagement du territoire sise siège à Ain El Allah –Daly Brahim –Alger, dans les dix(10) jours qui suivent la date de la parution du présent avis d'attribution provisoire dans l'un des quotidiens nationaux (presse écrite ou électronique) ou dans le BOMOP

Le Directeur Régional
De l'AADL Oran



AADL وكالة عدل

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE LA VILLE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

AGENCE NATIONALE DE L'AMELIORATION ET DU DEVELOPPEMENT DU LOGEMENT

Lotissement Said Hamdine Bir Mourad Rais-ALGER
N° Identification fiscale : 000016001405697 / A.A.D.L

Direction Régional Tiaret

PROGRAMME DE LOGEMENTS « location-vente »

AVIS D'ANNULATION

CONCOURS NATIONAL D'ARCHITECTURE RESTREINT (MAITRISE D'ŒUVRE)

N° 79 /DRT/AADL/2025 DU 29/12/2025

Conformément à la loi n°23-12 du 05 Aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et les dispositions du décret présidentiel 15-247 du 16/09/2015 Portant réglementation des marchés publics et délégations du service public L'Agence Nationale de l'Amélioration et du Développement du Logement - AADL - Direction Régionale Tiaret informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé au CONCOURS NATIONAL D'ARCHITECTURE RESTREINT (MAITRISE D'ŒUVRE) N° 79 /DRT/AADL/2025 DU 29/12/2025 relatifs au projet de ETUDE ET SUIVI DES TRAVAUX DE REALISATION DE 1500 LOGEMENTS LOCATION-VENTE EN TCE AVEC LOCAUX A USAGE COMMERCIAL, PROFESSIONNEL ET CONCIERGERIES Y COMPRIS LES TRAVAUX DE VIABILISATION « RESEAUX TERTIAIRES » POS 02 AU POLE BOUMENGOCHE COMMUNE DE TISSEMSILT, WILAYA DE TISSEMSILT - SITE 01 PROGRAMME LOCATION-VENTE AADL 03 « Tranche 300 000 Logements - Zone 02 ». Est annuler

Le Directeur régional

Centralisation de la paie mensuelle des travailleurs

Quel impact sur le plan social ?

Par B. Habib

Les spécialités des finances des entreprises disent qu'il ne faut pas se voiler la face. Pour eux, la gestion des salaires des travailleurs est un vrai casse-tête chinois. En plus ce casse-tête s'éprouve lorsque les salaires sont centralisés. Cela renvoie impérativement à la question pertinente de savoir pourquoi les salaires sont-ils dans certains cas centralisés ? Et quels en seraient aussi les inconvénients ? Un exemple se pose en acuité. Celui des salaires des travailleurs de l'Epic Oran vert spécialisée dans l'entretien des espaces verts. Ces derniers attendent le versement de leurs arriérés de deux ou trois mois alors qu'ils ont déjà perçu un salaire et demi selon des sources proches de l'entreprise. On sait qu'un système de paie centralisé est un système efficace. Il regroupe toutes les opérations de paie sous un même toit, une plateforme unique qui gère tout, des salaires et des impôts aux avanta-

ges sociaux et aux chèques de paie. Soit cela garantit des processus cohérents pour tous les employés, où qu'ils se trouvent. Cependant ce processus s'avère parfois lourd pour les employés des entreprises concernées. D'abord parce que ce type d'entreprise est localisée à Oran quoiqu'il s'agisse, selon certains analystes financiers, d'un système conçu pour l'efficacité et le contrôle, idéal pour maintenir un personnel bien parfait et harmonieux. Quels sont maintenant les avantages d'un système de paie centralisé ? Cela permet de traiter les salaires des employés «en même temps», plutôt que vague par vague ou département par département. C'est un traitement en bloc qui permet de négocier de meilleurs tarifs avec les fournisseurs et de réduire les coûts administratifs liés à la gestion de plusieurs systèmes de paie. Par exemple, au lieu de payer des frais de traitement par chèque de paie pour chaque service, vous négociez des frais uniques moins élevés pour l'ensemble de l'entreprise. En plus il y a

les garanties de la cohérence, d'une sécurité plus robuste pour protéger les données confidentielles outre la précision de la paie centralisée tant il y a moins de place pour les erreurs dans les calculs, les déductions et le respect des réglementations fiscales. Sauf que dans certains cas de figure, ce système de paie centralisé peut représenter une corvée pour les travailleurs qui peuvent attendre des mois pour être régularisés. Il est vrai que les systèmes centralisés ont souvent des mesures avantageuses pour sécuriser par exemple les salaires et les numéros de sécurité sociale. Pour autant ce système peut-il être appliqué quand une entreprise se trouve dans un chef-lieu, c'est à dire qu'elle ne relève pas d'une hiérarchie ? A l'heure de la décentralisation en cours, beaucoup d'experts émettent l'espoir que «la paie des salariés des entreprises clés ne soit pas centralisée», compte tenu, signifient-ils «de la nouvelle ère de numérisation et de modernisation des administrations en Algérie».

Cité Mouloud Feraoun (ex-Perret)

Entre mémoire et ordures, chronique d'un lieu en souffrance

Par Youcef Chaïbi

La cité Perret, joyau architectural du XXème siècle et symbole d'un urbanisme moderniste ambitieux, fait aujourd'hui face à une réalité peu reluisante. L'accumulation des ordures et l'incivisme de certains habitants ternissent l'image d'un quartier qui fut jadis une référence en matière d'organisation et de cadre de vie. Conçue par l'architecte Auguste Perret, la cité incarnait à son origine une vision novatrice du logement urbain. Ses immeubles aux lignes sobres, ses espaces aérés et son agencement réfléchi traduisaient une volonté de concilier modernité, fonctionnalité et dignité. Les anciens habitants se souviennent encore d'un quartier propre, calme, où la vie collective reposait sur le respect mutuel et le souci du bien commun. Avec le temps, cette image s'est progressivement effritée. Aujourd'hui, il n'est pas rare de voir des sacs d'ordures abandonnés en dehors des bacs, des déchets ménagers jetés sans ménagement dans les allées ou au pied des immeubles. Cette situation, qui ne reflète pas le comportement de l'ensemble des résidents, suffit néanmoins à dégrader le quotidien de



tous et à porter atteinte à l'esthétique du quartier. Les habitants évoquent un sentiment d'abandon et d'impuissance face à cette dégradation visible. Beaucoup regrettent le manque de civisme de certains voisins, mais aussi l'insuffisance de sensibilisation et de suivi. La propreté, autrefois une évidence partagée, semble aujourd'hui reléguée au second plan. Plusieurs causes peuvent expliquer ce malaise: un relâchement des comportements individuels, des habitudes qui se sont installées avec

le temps, mais aussi une responsabilité collective qui peine à s'exprimer. La cité Perret, pourtant chargée d'histoire et de mémoire, semble victime d'une rupture entre son passé exemplaire et son présent difficile. La cité Perret, autrefois symbole d'ordre et de propreté, se retrouve aujourd'hui étouffée par les ordures et l'incivisme de certains habitants, rappelant que la dégradation du cadre de vie n'est pas seulement une question de moyens, mais avant tout une affaire de conscience collective.

Commune d'Es Sénia

Éradication du marché informel

En application des instructions du wali d'Oran, M. Ibrahim Ouchene, visant à lutter contre les marchés informels ainsi que l'occupation illicite des trottoirs et de la voie publique, la cellule de l'environnement et de la protection du cadre de vie relevant du cabinet du wali a procédé à l'éradication du marché informel de fruits et légumes situé dans la commune d'Es Sénia. Ce marché

constituait une entrave majeure à la circulation, en obstruant un axe routier principal ainsi que l'accès à un établissement scolaire. L'opération a été menée en coordination avec la commune d'Es Sénia et les services de la Sûreté nationale. Elle a abouti à la suppression d'environ 130 installations illicites, comprenant des étals anarchiques et des extensions non autorisées. À cet effet, 77 exploitants d'étals

informels ont été orientés vers deux marchés communaux précédemment inexploités, tandis que les autres installations démantelées correspondaient à des extensions illégales de commerces existants. Cette intervention s'inscrit dans le cadre des actions visant à l'amélioration du cadre urbain, à la restauration de l'ordre public et à la préservation de l'harmonie de l'environnement urbain.

Parc hôtelier en Algérie

Evolution notable de l'investissement touristique



L'Algérie connaît un rythme soutenu de développement de l'investissement touristique, consolidé par l'élargissement du parc hôtelier et l'amélioration du climat de l'investissement, a souligné, mercredi à Oran, le directeur de l'Investissement touristique au ministère du Tourisme et de l'Artisanat, Ghلام-Allah Boukabous. Le parc hôtelier national compte actuellement près de 147.000 lits, avec l'entrée en exploitation de 74 nouveaux établissements hôteliers au cours de l'année en cours, ce qui reflète la dynamique que connaît le secteur, a fait savoir M. Boukabous dans une déclaration à la presse en marge de l'ouverture de la première édition du Salon international des équipements de l'hôtellerie, de la restauration et des services (Hostex). Au total, 582 projets touristiques sont en cours de réalisation à travers les différentes wilayas du pays, avec un taux d'avancement des travaux dépassant 50 %, ce qui est de nature à renforcer l'offre touristique nationale durant les prochaines années, a-t-il précisé. Concernant la wilaya d'Oran, le même responsable a souligné qu'elle occupe la première place en matière d'investissement touristique, avec 91 projets touristiques en cours de réalisation, affichant un taux d'avancement de 47 %. Avec l'entrée en exploitation de 17 nouveaux établissements hôteliers durant l'année en cours, le parc hôtelier de la wilaya s'est élevé à 22.000 lits, soit 15 % du parc national, a-t-il soutenu. Le directeur de l'Investissement touristique au ministère a indiqué que la première édition du Salon international des équipements de l'hôtellerie, de la restauration et des services à Oran constitue un important espace professionnel pour les opérateurs économiques afin d'échanger des expériences et de nouer des partenariats, notamment avec la participation de producteurs algériens, de jeunes entreprises et de start-up, qui ont démontré la qualité du produit national et sa capacité à accompagner les investisseurs et les hôteliers dans l'équipement de leurs établissements ou dans les opérations de réaménagement. Dans le même contexte, M. Boukabous a souligné que le développement du tourisme en Algérie s'inscrit dans les orientations des hautes autorités du pays visant à renforcer le tourisme interne, avec un intérêt particulier accordé au tourisme saharien, thermal et thérapeutique. Il a assuré que le secteur oeuvre à accompagner les investisseurs et à les encourager à accélérer le rythme de réalisation de leurs projets, afin de garantir leur entrée en exploitation dans les meilleures conditions et de diversifier les offres touristiques destinées aux familles algériennes.

Sidi Khettab (Relizane)

Le CRA distribue des aides au profit des nomades affectés



Sous la supervision du wali de la wilaya de Relizane, M. Kamel Berkane, le comité de wilaya du Croissant-Rouge algérien à Relizane a procédé à une opération de distribution d'aides humanitaires au profit des nomades de la commune de Sidi Khettab, touchés par les récentes perturbations climatiques, notamment les fortes précipitations enregistrées dans la région et les dégâts matériels qui en ont résulté. Cette action de solidarité s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par les autorités publiques et les organismes de secours visant à alléger les souffrances des familles sinistrées et à améliorer leurs conditions de vie, notamment en cette période marquée par une vague de froid et une instabilité des conditions météorologiques à travers la wilaya.

Les aides distribuées ont porté sur des denrées alimentaires de base, des couvertures ainsi que d'autres besoins essentiels, acheminés sur la base d'une évaluation de terrain de l'ampleur des dommages recensés. Il a également été souligné que les interventions humanitaires se poursuivront progressivement, en fonction des besoins exprimés. Les responsables de l'opération ont affirmé que cette initiative traduit l'esprit de solidarité et de cohésion sociale, tout en mettant en lumière le rôle humanitaire assumé par le Croissant-Rouge algérien en coordination avec les autorités locales, notamment en pareilles circonstances exceptionnelles, avec pour objectif d'acheminer l'aide aux personnes qui en ont le plus besoin, y compris dans les zones éloignées et enclavées.

N. Ouadah

Rahouia (Tiaret)

Le wali assiste à l'enterrement du Moudjahid Benioudrene Noureddine

Les obsèques de feu Moudjahid Benioudrene Noureddine, membre de l'Armée de la libération nationale, originaire de la ville de Rahouia, se sont déroulées avant-hier dimanche au cimetière des Martyrs de Rahouia. Le défunt Si Noureddine est décédé à l'âge de 86 ans après une longue maladie. M. Saïd Khalil wali de la wilaya, le député de l'Assemblée nationale populaire, M. Ahmed Beldjilali, le directeur des Affaires des Moudjahidine et des anciens combattants de la wilaya de Tiaret, les autorités locales de la commune de Rahouia et une foule nombreuse ont assisté à la cérémonie de l'enterrement. Le wali a présenté ses condoléances à la famille du défunt, priant pour le repos éternel de son âme et saluant son combat et ses sacrifices pour la nation. Le défunt avait occupé plusieurs postes de responsabilité après l'indépendance, Directeur des Moudjahidine dans la wilaya de Médéa et directeur des transports, puis directeur des Aswaks de Rahouia. Au nom du journal Le Carrefour d'Algérie et au nom du directeur de la rédaction et tout le collectif, nous présentons nos sincères condoléances aux familles du défunt tout en priant Dieu le Tout puissant de lui accorder son âme en son vaste.

L. Bouhala

Sidi Lakhdar (Mostaganem)

La bâtisse abritant deux familles en risque imminent d'effondrement

Par Charef Kassous

La menace d'effondrements de demeures çà et là dans la wilaya de Mostaganem est devenue, ces dernières années, une réelle mésaventure. Les causes sont connues, vétusté, délabrements, défaut d'entretien entraînent l'usure donc l'alerte à l'insécurité des occupants. Des cas comme celui du cauchemar de deux familles du Douar "Ouled Baroudi", dans la daïra de Sidi Lakhdar est dramatiquement alarmant. À 50 km du chef-lieu de la wilaya, deux familles vivent quotidiennement sous la menace d'un effondrement. Le temps presse car la menace est visiblement critique. Ces deux familles, composées de plusieurs membres, survivent dans une ancienne ferme datant de l'époque coloniale, sise au hameau Ouled Baroudi, à 7 km à l'est de la commune. Cette bâtisse centenaire, aujourd'hui dans un état de dégradation avancé, représente un danger réel et immédiat pour ses occupants. Pour mieux percevoir la précarité qui corrompt la vie de ces âmes, il y a lieu de révéler

le sinistre cadre de vie dans lequel subsistent ces familles. Dans cette bâtisse qui les cache dans un environnement hostile, laisse apparaître des murs lézardés qui menacent de s'effondrer à tout moment, tandis que le toit en tuiles est fragilisé. Le risque de céder sous l'effet des intempéries est sérieusement préoccupant. En cette période hivernale, le froid intense et les pluies abondantes ont aggravé les conditions de vie de ces familles. Les infiltrations d'eau rendent l'humidité omniprésente, favorisant l'apparition de maladies respiratoires graves. En période de grande chaleur, dans cette ferme, les rats, insectes et reptiles envahissent les lieux, transformant ce logement insalubre en un véritable cauchemar quotidien. Au vu de l'état de la structure, il est indigne de voir, des familles avec enfants en bas âge souffrir le martyr. En se rapprochant de cette situation, notre correspondant a pu s'entretenir avec les occupants de ces lieux objet de l'inconcevable, de l'incompréhensible. Mme Mahdji Ismahane, veuve, vit dans cette ferme avec dix membres de sa famille.

Elle affirme avoir déposé une demande de logement en 2017, documents à l'appui, sans qu'aucune suite favorable ne lui ait été donnée. Elle précise également que ce sont les autorités locales qui l'ont orientée vers cette ferme après qu'elle eut occupé une baraque de fortune comme solution provisoire qui, malheureusement est devenue permanente. A son tour, Mr Belabbas Ahmed, père de trois enfants, partage le même désarroi. Il assure avoir déposé un dossier de logement en 2015, resté lui aussi sans réponse. «Nous n'avons plus le droit d'attendre. Nos vies sont en danger car angoissé, avoue-t-il, qu'à chaque tempête c'est un calvaire. Le danger s'est installé progressivement depuis, pour dire qu'à chaque instant le drame peut surgir. Cette situation, qui interpelle le commun des mortels, est visiblement méconnue par les responsables de la daïra. Face à cette situation, ces familles de l'ombre lancent un appel pressant aux autorités de la wilaya afin de sauver ces familles de cette vie cauchemardesque et éviter une éventuelle tragédie.

Emploi à Sidi Bel Abbès en 2025

Entre Redynamisation Structurelle et Impératifs de Qualification

Par Mohamed Nouar

L'exercice budgétaire 2025 s'achève sur un bilan encourageant pour le marché de l'emploi dans la wilaya de Sidi Bel Abbès. Avec 26 441 postes créés, le territoire confirme sa trajectoire de résilience économique, bien que les défis liés à l'adéquation formation-emploi demeurent au cœur des préoccupations institutionnelles. L'analyse chiffrée de l'année écoulée révèle une vitalité retrouvée. Sur l'autel de la croissance locale, le secteur

économique a généré 5 000 postes permanents, dont une large majorité (plus de 77 %) est d'ores et déjà intégrée au circuit productif. Cette performance témoigne d'une fluidité accrue dans les processus de recrutement, malgré les inévitables inerties administratives pour le reliquat des postes. La structure de cet emploi permanent offre une radiographie précise de la vocation économique de la wilaya à savoir pour les services (Transport et Commerce) avec 1 666 postes, confirmant la position de Sidi Bel Abbès comme carrefour lo-

gistique régional; Industrie et BTPH, deux piliers quasiment à l'équilibre (respectivement 1 061 et 1 015 postes), moteurs essentiels de la valeur ajoutée locale, l'agriculture, bien que créditée de 115 postes permanents, elle demeure le pivot des dispositifs de développement à plus large échelle. Au-delà de l'emploi structurel, le volet conjoncturel a joué un rôle de stabilisateur social majeur. Pas moins de 22 584 opportunités ont été ouvertes via les programmes de développement, ciblant prioritairement les secteurs de l'agriculture et du patrimoine forestier. Ce mécanisme, bien que distinct de l'emploi pérenne, agit comme un amortisseur efficace face au chômage, tout en valorisant les ressources naturelles du territoire. Le rapport de la Direction de l'Emploi met toutefois en exergue une problématique persistante à savoir le déficit de qualification. Sur l'ensemble des demandeurs d'emploi, 26 % sont dépourvus de tout diplôme ou savoir-faire technique. Face à ce contingent de 10 442 jeunes en situation de vulnérabilité académique, la stratégie de la wilaya s'oriente vers une pédagogie de la réinsertion. L'orientation systématique vers les centres de formation professionnelle (CFPA) ne relève plus seulement de la gestion sociale, mais d'un impératif économique celui de transformer une main-d'œuvre brute en un capital humain capable de répondre aux exigences techniques du marché moderne. Les indicateurs de flux confirment cette tendance positive. Avec une baisse sensible des demandes d'emploi — passant de 44 000 en 2024 à 39 083 en 2025.

Lutte contre la criminalité à Sidi Bel Abbès

Un mois de décembre sous haute pression

Le bilan opérationnel du dernier mois de l'année fait état de 644 interpellations. Entre saisie de stupéfiants et démantèlement de réseau de droit commun, les services de la sûreté urbaine affiche une mobilisation sans faille. Les services opérationnels de la Sûreté de wilaya de Sidi Bel Abbès n'ont laissé aucun répit à la criminalité en cette fin d'année. Le bilan rendu public pour le mois de décembre témoigne d'une activité intense et d'une stratégie de terrain payante. Pas moins de 644 individus ont été interpellés lors d'opérations ciblées, illustrant une présence policière accrue sur l'ensemble du territoire de la wilaya. Le volet de la lutte contre les stupéfiants constitue le point d'orgue de ce bilan. La vigilance des enquêteurs a permis de retirer du circuit des substances hautement dangereuses, notamment 74 grammes de cocaïne, une saisie significative pour le marché local, 685 grammes de kif traité et plus de 1 650 comprimés psychotropes, toutes marques confondues, freinant ainsi la prolifération de ces produits en milieu urbain. Au-delà du trafic de drogue, les interventions ont couvert un large spectre de la criminalité de droit commun. Les dossiers traités concernent principalement des atteintes aux personnes et aux biens, ainsi que des affaires liées à la cybercriminalité, une menace de plus en plus surveillée par les unités spécialisées. À l'issue des procédures légales et de la clôture des enquêtes, l'ensemble des mis en cause a été présenté devant le magistrat instructeur près le tribunal compétent. La Sûreté de wilaya rappelle que l'efficacité de ces interventions repose également sur la collaboration citoyenne. Elle réitère la mise à disposition de ses lignes de secours et de signalement. Ces outils de proximité demeurent essentiels pour signaler tout comportement suspect et permettre une intervention rapide des forces de l'ordre.

Port de Djen Djen (Jijel)

Réalisation d'une première opération de transbordement

Le port de Djen Djen, dans la wilaya de Jijel, a réalisé la première opération de transbordement au niveau national, a déclaré, dimanche le Président-directeur général de l'Entreprise portuaire, Walid Bougous. Le même responsable a précisé, dans une déclaration à l'APS, que le port de Djen Djen a effectué, le week-end dernier, dans le cadre du renforcement de sa position régionale et internationale, la première opération de transbordement en Algérie en accueillant le navire "Xin Yong Chang 19" en provenance de Chine, chargé de 800 EVP (équivalent 20 pieds) de conteneurs, dont 200 EVP destinés au transbordement. Il convient de noter que dans un port, le transbordement est une opération logistique consistant à transférer des marchandises (des conteneurs, en général), d'un navire à un autre sans stockage intermédiaire de longue durée sur le quai. L'opération effectuée pour la première fois au port de Djen Djen a donné lieu au déchargement des conteneurs en provenance de Chine au port de Djendjen avant de les recharger, un peu plus tard, sur un autre navire en partance pour le port de Saint-Petersbourg, en Russie. Selon les informations recueillies, les opérations de transbordement sont des



activités portuaires à forte valeur ajoutée qui permettent de transformer le port d'un simple point de transit de marchandises en hub logistique régional et international au sein des chaînes d'approvisionnement mondiales. Bougous a indiqué que ce processus "contribue à augmenter le volume du trafic de conteneurs et de navigation maritime sans lien direct avec la demande locale, ce qui améliore la rentabilité des investissements dans les infrastructures et les équipements portuaires". Les opé-

rations de transbordement permettent également d'attirer les grandes compagnies maritimes mondiales à la recherche de ports "pivots" pour redistribuer les conteneurs vers différentes destinations, ce qui renforce la compétitivité du port au niveau méditerranéen et améliore les indicateurs de performance opérationnelle et financière de l'Entreprise portuaire grâce à l'augmentation des revenus de la manutention, du stockage et des services logistiques associés, a conclu M. Bougous .

Réseau routier de la ville de Batna

Une enveloppe de 630 millions de dinars pour la réhabilitation et l'entretien

Une enveloppe financière de 630 millions de dinars a été mise en place pour la réhabilitation et la maintenance, durant l'année 2026, des chaussées et des trottoirs de la ville de Batna, indique un communiqué publié dimanche par la wilaya. Ce montant représente une « première tranche » d'une action menée dans le cadre des efforts déployés par la wilaya pour éliminer les « points noirs » qui préoccupent les citoyens, et qui résultent du renouvellement des réseaux souterrains d'électricité, de gaz, d'eau potable et d'assainissement devenus vétustes, selon le

même document. L'opération sera menée dans les principales artères du chef-lieu de wilaya et dans différents pôles d'habitation « aussitôt après la finalisation des procédures réglementaires d'usage précédant la désignation des entreprises, et la stabilisation des conditions météorologiques », souligne le communiqué de la wilaya. « Les travaux feront l'objet d'un suivi rigoureux et continu qui concernera aussi bien l'application des spécifications techniques que le respect des délais de réalisation », précise encore le document publié par la wilaya. Il convient de rappeler que la

ville de Batna avait bénéficié, ces dernières années, d'une opération sectorielle majeure portant sur la réhabilitation et/ou le renouvellement du réseau d'eau potable, réalisée en deux phases, la première sur un linéaire de 123 km et la seconde sur 160 km, en attendant l'achèvement de la troisième phase en cours sur une distance de 200 km.

Sûreté d'Alger

Arrestation d'un individu impliqué dans plusieurs affaires de vols de commerces

Les services de la Sûreté de la wilaya d'Alger ont procédé, la semaine dernière, à l'arrestation d'un individu impliqué dans plusieurs affaires de vols de locaux commerciaux, a indiqué dimanche un communiqué des mêmes services. « Les services de la Sûreté de la wilaya d'Alger, représentés par la 6ème sûreté urbaine de Dely Ibrahim relevant de la sûreté de la circonscription administrative de Chéraga, ont arrêté, la semaine dernière, un individu impliqué dans plusieurs affaires de vols de commerces », précise la même source. Les faits remontent à la diffusion, sur les réseaux sociaux, d'une vidéo montrant un individu en train de commettre un vol à l'intérieur d'un commerce à Alger. Les investigations de terrain ont permis d'identifier le suspect et de procéder à son arrestation, avant de confirmer son implication dans plusieurs autres affaires de vol. Le mis en cause a été présenté devant le parquet territorialement compétent, conformément au dossier de procédures pénales, note le communiqué.

Bouira

Un glissement de terrain cause une rupture en eau

Suite aux conditions météorologiques exécrables qui affectent la Wilaya de Bouira, un glissement de terrain s'est produit et survenu sur le chemin de Wilaya numéro six (6) rattachant et reliant la commune de Bouira à celle de Ait-Laaziz. La Wali de la Wilaya de Bouira s'est déplacée sur les lieux pour constater de visu et s'enquérir de l'état des lieux. La Wali, Houria Aggoune, a inspecté la situation en présence du chef de Daïra de Bouira, des présidents des communes de Ait-Laaziz et de Taghzout, du directeur des travaux publics, du directeur de l'hydraulique, du directeur de l'algérienne des eaux ; des dégâts ont été causés par le glissement de terrain sur la route et les canalisations d'eau qui proviennent du réservoir local ce qui a provoqué une rupture en alimentation en eau pour la commune de Ait-Laaziz et au village de Inesmane qui dépend administrativement de la commune de Taghzout. La Wali a donné des instructions pour que des mesures soient prises rapidement et dans l'immédiat dans l'objectif de maîtriser la situation et de rétablir en urgence les canalisations endommagées en les déviant de la zone de l'érosion. Ordonnant au chef de Daïra et aux présidents des communes de Ait-Laaziz et de Taghzout de veiller à ce que les habitants soient alimentés et approvisionnés en eau à l'aide de camions-citernes en attendant à ce que la situation soit régularisée et rétablie.

T.H.

Monoxyde de carbone

05 personnes intoxiquées

Les éléments de la protection civile de la ville de Bouira sont intervenus, ce samedi, aux alentours de 04 heures du matin, dans une habitation sise dans le hameau appelé communément Ras-El-Bouira qui se trouve à quelques 06 km au sud du centre-ville de Bouira, pour évacuer 05 personnes d'une même famille dont l'âge se situe entre 05 et 49 ans, incommodées au monoxyde de carbone, vers les urgences de l'hôpital Mohamed Boudiaf dans la ville de Bouira. A signaler que depuis le début de la saison hivernale, ce sont 23 personnes qui ont été intoxiquées par le monoxyde de carbone et évacuées vers les différentes structures hospitalières dans la wilaya de Bouira.

TAIB HOCINE

Constantine

Plus de 1700 dossiers fonciers agricoles régularisés

Le programme de numérisation et d'assainissement du foncier agricole dans la wilaya de Constantine a permis, par le biais d'une nouvelle plateforme numérique, de régulariser la situation de 1711 dossiers fonciers, a indiqué dimanche le directeur des services agricoles (DSA), Badreddine Kharchi. Le même responsable a précisé à l'APS que la plateforme numérique, supervisée par le wali de Constantine, M. Abdelkhalek Sayouda, a été mise en place en coordination avec la commission de wilaya compétente et les agriculteurs, et qu'elle intègre l'ensemble des données relatives au cadastre agricole, aux domaines de l'Etat et aux actes de concession. Elle permet ainsi l'étude et la régularisation des dossiers de manière systématique, a-t-on précisé. Par ailleurs, les programmes de mise en conformité des terres agricoles ont permis l'attribution de nouveaux actes de concession à des agriculteurs, qui pourront exploiter des terrains appartenant au domaine public de l'Etat, leur offrant ainsi l'accès aux dispositifs d'accompagnement et de soutien proposés par les pouvoirs publics dans ce secteur, selon la même source. M. Kharchi a également souligné que ces opérations ont contribué à l'extension des surfaces agricoles dans la wilaya, avec plus de 88.300 hectares exploités au cours des cinq dernières années, alors que la superficie actuellement cultivée s'élève à 90 320 hectares.



Services de la Sûreté

Efforts de terrain pour fluidifier la circulation routière

Dans le cadre des efforts de terrain continus visant à faciliter la circulation et à assurer la fluidité du trafic routier, les services de la Sûreté de la wilaya de Chlef poursuivent leur déploiement au niveau des ronds-points et des principaux axes routiers de la ville. Cette présence vise à organiser la circulation et à garantir des déplacements plus fluides, notamment durant les heures de pointe marquées par une forte affluence de véhicules. Ces actions s'inscrivent dans une démarche préventive destinée à réduire les encombrements, à limiter les risques d'accidents et à améliorer les conditions de circulation, à travers une régulation permanente du trafic et une intervention rapide en cas de besoin, tout en assurant une assistance directe aux citoyens et aux usagers de la route. Par ailleurs, les services de police de la wilaya de Chlef appellent l'ensemble des conducteurs et usagers de la route à faire preuve de civisme et de responsabilité, en respectant scrupuleusement le code de la route, les signalisations et les feux de circulation, en évitant les arrêts anarchiques, et en adoptant un comportement responsable au volant. La Sûreté de la wilaya de Chlef réaffirme, à travers ces efforts quotidiens, son engagement constant à œuvrer pour la sécurité routière, la protection des usagers et l'amélioration des conditions de circulation, en vue de garantir des routes plus sûres et une mobilité plus fluide pour tous.

Lutte contre la criminalité

Arrestation d'un individu spécialisé dans les cambriolages de domiciles

Les éléments de la police judiciaire de la sûreté de la wilaya de Chlef, relevant de la bri-gade de lutte contre la grande criminalité, ont réussi à interpellier un individu âgé de 23 ans, spécialisé dans les vols de domiciles, à l'issue d'enquêtes approfondies menées suite à un cambriolage ayant ciblé une habitation située au quartier El Baradâi. Selon les informations communiquées, cette affaire fait suite à une plainte relative à un vol ayant entraîné la soustraction d'une somme d'argent et de bijoux, perpétré au domicile de la victime. Les investigations de terrain, appuyées par une exploitation rigoureuse de la scène de crime, notamment à travers l'opération de relevé des empreintes digitales, ont permis d'identifier formellement le suspect. Grâce à des opérations de surveillance et de filature minutieusement planifiées, les services de police sont parvenus à localiser et à arrêter le mis en cause, mettant ainsi fin à ses activités criminelles. Après l'achèvement de l'ensemble des procédures légales en vigueur, un dossier pénal a été constitué à l'encontre du suspect, lequel a été présenté devant les autorités judiciaires compétentes près le tribunal de Chlef, afin de répondre des faits qui lui sont reprochés. Cette opération s'inscrit dans le cadre des efforts soutenus déployés par la sûreté de la wilaya de Chlef pour lutter contre les atteintes aux biens, renforcer la sécurité des citoyens et préserver la tranquillité publique.



Zone d'El Khedaouria à Oum Drou

Lancement des travaux du réseau d'assainissement

Dans le cadre des projets de développement visant à améliorer les services de base pour les citoyens, les travaux de réalisation du réseau d'assainissement première tranche, au niveau de la zone d'El Khedaouria, ont été officiellement lancés ce matin. L'opération a été marquée par l'installation du chantier et le démarrage effectif des travaux, en présence de l'ensemble des parties prenantes. Ont participé à cette cérémonie les représentants des services techniques, notamment ceux du secteur des ressources en eau, les responsables de l'entreprise chargée

de l'exécution des travaux, ainsi que les services techniques communaux, afin de veiller au respect des normes techniques et à la bonne coordination des interventions. Ce projet, d'une importance stratégique pour le quartier, s'inscrit dans le cadre des efforts visant à fournir aux habitants un service essentiel et vital, contribuant à l'amélioration de la santé publique et à la protection de l'environnement. Le réseau d'assainissement permettra de mieux gérer les eaux usées et d'assurer des conditions de vie plus hygiéniques et sécurisées pour la population locale. Les habitants de la zone

accueillent favorablement ce projet, en considérant son démarrage comme une réponse concrète à leurs besoins quotidiens. Ils expriment également leur espoir de voir la mise en œuvre prochaine d'autres projets de développement, qui contribueront à l'amélioration de leur cadre de vie et à la modernisation des services communaux. Ce chantier représente ainsi un pas important vers la réalisation des ambitions locales en matière d'infrastructures et illustre la volonté des autorités locales de renforcer les services de base et d'assurer un développement durable pour la population.

Suite des récentes précipitations

Des axes routiers de la ville dégradés

A la suite des récentes précipitations enregistrées dans la wilaya de Chlef, plusieurs axes routiers de la ville ont connu une dégradation notable de leur état, marquée par l'apparition de nombreux nids-de-poule, constituant un danger réel pour les automobilistes et les piétons. Selon des constats effectués sur le terrain, ces dégradations ont été signalées notamment au niveau du quartier La Cité, aux abords de la voie ferrée dans la zone de Bensouna, ainsi qu'en plein centre-ville, précisément au carrefour jouxtant la salle omnisports POC, où la circulation est devenue difficile, voire risquée, en raison de l'état fortement détérioré de la

chaussée. Par ailleurs, les mêmes intempéries ont mis en évidence un autre problème majeur, celui de la stagnation des eaux de pluie dans plusieurs quartiers de la ville. En effet, l'obstruction et le manque de curage des avaloirs ont entraîné une accumulation importante des eaux pluviales sur les routes, les trottoirs et à proximité des habitations. Cette situation favorise l'infiltration des eaux dans la chaussée et les infrastructures urbaines, accélérant ainsi la dégradation des routes et exposant certaines habitations à des risques d'humidité et de détérioration. Des flaques d'eau persistantes ont été observées à différents points de la ville, perturbant la

circulation et compliquant le déplacement des citoyens, notamment des élèves et des personnes âgées. Face à cette situation jugée préoccupante, les citoyens interpellent les services de la commune de Chlef et de la daïra de Chlef, les appelant à une intervention urgente pour le curage des avaloirs, l'évacuation des eaux stagnantes et la réhabilitation des routes endommagées, afin de prévenir toute aggravation des désagréments, surtout en cas de nouvelles précipitations. Une prise en charge rapide et efficace permettrait de garantir la sécurité des usagers de la route, de préserver les biens des citoyens et d'améliorer le cadre de vie urbain.

Commercialisation de psychotropes

Un dealer de 33 ans arrêté

Dans le cadre de la lutte contre le trafic et la commercialisation des substances psychotropes, les services de la 1ère sûreté urbaine de la wilaya de Chlef ont réussi à mettre fin aux activités d'un individu âgé de 33 ans, impliqué dans la vente illégale de comprimés psychotropes, notamment auprès des jeunes. L'opération a été menée suite à l'exploitation optimale d'informations faisant état d'une activité criminelle exercée à partir d'un local commercial situé au quartier Ennasr, dans la

ville de Chlef. Sur cette base, la brigade de lutte contre la criminalité urbaine a engagé des investigations approfondies et assuré un suivi minutieux des déplacements du suspect, avant de procéder à son interpellation selon un plan de sécurité rigoureusement élaboré. La perquisition du local commercial, utilisé par le mis en cause comme lieu de stockage et de distribution de substances psychotropes, a permis la saisie de 31 comprimés de Prégabaline dosés à 300 mg, de provenance étrangère. Après

l'accomplissement de l'ensemble des procédures légales en vigueur, le suspect a été présenté devant les autorités judiciaires compétentes près le tribunal de Chlef, afin de répondre des faits qui lui sont reprochés. Cette opération s'inscrit dans la continuité des efforts soutenus déployés par les services de la sûreté de la wilaya de Chlef pour lutter contre la propagation des drogues et des psychotropes, protéger la jeunesse et préserver la sécurité et la tranquillité publiques.

Un gardien et deux attaquants pour clore le recrutement

MCO: Fin de mercato à suspense

Par Rachid B.

Alors qu'il fondait beaucoup d'espoirs sur l'entame de cette phase retour pour confirmer ses ambitions de podium en fin de saison, le Mouloudia d'Oran a essuyé une amère défaite, avant-hier après-midi, à Alger, au stade du 20 août où il a été battu à la régulière par l'Etoile de Ben Aknoun. La rencontre a, d'ailleurs, très mal débuté pour les Oranais qui se sont fait piéger après une dizaine de minutes de jeu seulement par ...leur gardien de but Léonard Aggoun, coupable d'une énorme boulette en dehors de la surface qui a précipité l'ouverture du score des locaux. Voulant, on ne sait comment, accompagner un ballon en sortie de but, le dernier rempart des Rouge et Blanc se l'est alors fait subtiliser par Benabdi qui n'eut, ensuite,

qu'à servir Sylla dans d'excellentes conditions. L'ex-attaquant ivoirien du MCO, considéré du reste comme l'un des pires flops de l'histoire mouloudéenne, auteur d'un but seulement la saison dernière, n'a eu dès lors qu'à pousser la balle au fond des filets pour inscrire son... premier but depuis son arrivée à l'ESBA, l'été dernier. A ce jeu des premières, Amar Bourdim ne pouvait ne pas participer, lui qui a connu hier sa première titularisation de la saison sous Garrido. Un nouveau statut fêté par un très joli but, sur coup franc, peu avant la mi-temps, pour redonner espoir aux visiteurs. C'était, toutefois, compter sans la hargne toujours intacte du vétéran Abderrahmane Hachoud. Peu embarrassé par la présence de son frère cadet dans l'axe de la défense oranaise, l'ancien pilier du MCA a profité d'une énième hésitation de l'arrière-garde

du MCO pour la prendre de vitesse, dribbler le gardien et offrir à Ben Aknoun le but de la victoire. Cette glissade en terre algéroise a, sans surprise, provoqué l'ire des supporters du club tout comme elle a indigné les dirigeants. La première mesure prise aura été de «sanctionner» le gardien de but Aggoun en recrutant un meilleur gardien, en l'occurrence Mustapha Zeghba. L'ex-international, remplaçant du keeper de l'EN A' Farid Chaâl au Chabab de Belouizdad, était attendu hier à Oran, tout comme devrait arriver aujourd'hui en provenance de Conakry un attaquant nommé Mohamed Bangoura, homonyme et compatriote du sociétaire du MCA. Un autre attaquant étranger est également convoité par la direction du MCO qui compte bien réussir en cette fin de mercato ce qu'elle n'a pu faire depuis la fin de la phase aller.

Coupe de la Confédération africaine de football

Le CRB bat Stellenbosch et prend la tête du classement

Le CR Belouizdad a réalisé une bonne opération, en prenant la tête du classement du groupe C de la Coupe de la Confédération africaine de football, grâce à sa victoire face aux Sud-Africains de Stellenbosch 2-0 (mi-temps: 1-0), dimanche soir au stade Nelson-Mandela de Baraki, lors de la 3e journée de la phase de poules. Le Chabab a entamé la rencontre tambour battant, parvenant à ouvrir le maque dès la 5e minute de jeu. Idéalement servi par Lotfi Boussouar, l'attaquant Abdenour Belhocini a crucifié le portier adverse, Oscarine Masuluke, d'un tir en pleine surface. En seconde pé-

riode, le CRB a multiplié les occasions pour se mettre à l'abri, sans toutefois faire preuve de suffisamment de lucidité devant les buts, avant de sceller le sort de la rencontre grâce un penalty obtenu par le Tunisien Mohamed Ali Ben Hammouda, et transformé par Farid El-Mellali dans le temps additionnel (90e+4). La nouvelle recrue hivernale du Chabab, le milieu de terrain Salim Boukhanchouche (ex-USM Alger), a signé ses grands débuts avec la formation belouizdadie, en tant que titulaire. Le club de Laâquiba parvient à se racheter, deux mois après la lourde défaite concédée à Brazzaville face aux Congo-

lais d'Otoho d'Oyo (4-1), lors de la 2e journée. Un précieux succès qui permet aux joueurs de l'entraîneur allemand Sead Ramovic, de prendre la tête du groupe avec 6 points, à deux longueurs de Stellenbosch et Singida Black Stars (Tanzanie), vainqueur un peu plus tôt dans la journée, à la maison face à Otoho d'Oyo (1-0), ce dernier ferme la marche avec 3 points. Lors de la 4e journée, prévue les 30 janvier, 31 janvier, et 1er février, le CRB se déplacera en Afrique du Sud pour défier Stellenbosch, alors qu'Otoho d'Oyo recevra Singida Black Stars. Les deux premiers de chaque groupe se qualifient pour les quarts de finale.

Fédération algérienne de football

Le bureau fédéral présente le bilan des activités de l'année 2025

Le bureau fédéral de la Fédération algérienne de football (FAF), réuni en session ordinaire au Centre technique national de Sidi Moussa (Alger), a présenté le bilan des activités réalisées au titre de l'exercice 2025, une année « marquée par d'importants efforts axés sur l'amélioration de la gouvernance, le développement du football à tous les niveaux, ainsi que le renforcement des structures organisationnelles et administratives ». À l'ouverture des travaux, le président de la FAF, Walid Sadi, a prononcé une allocution au cours de laquelle il a présenté une synthèse du bilan des activités de l'exercice 2025, marquant la première année du mandat du Bureau fédéral en exercice (2025-2029), issu des élections du 25 février 2025. Sur le plan financier, le président de la FAF a relevé « une amélioration significative des ressources de la Fédération grâce à une gestion responsable et rigoureuse, traduisant la volonté affirmée d'atteindre l'objectif de l'autofinancement », selon le site de l'instance fédérale. Par ailleurs, la réflexion engagée sur



la réforme du système de compétition « témoigne de la volonté de remédier aux insuffisances constatées sur le terrain, afin d'assurer à terme le bon déroulement des compétitions et de renforcer la crédibilité des instances », a indiqué M. Sadi. Il a souligné que des mesures ont été engagées pour renforcer la structuration du football professionnel, améliorer la gouvernance des clubs et promouvoir une gestion plus saine et durable, conforme aux exigences

du professionnalisme et aux critères de la licence de club. « Dans le même esprit, une attention particulière est accordée au football amateur, socle fondamental de la discipline, à travers l'accompagnement des ligues et des clubs amateurs en vue d'améliorer l'organisation des compétitions, les conditions de pratique et la formation, dans une logique de développement équilibré sur l'ensemble du territoire national », a-t-on indiqué.

Direction nationale de l'arbitrage

Plusieurs séminaires au programme pour préparer la phase retour

La Direction nationale de l'arbitrage a programmé plusieurs séminaires au profit des arbitres, répartis par catégories, dans le cadre de la préparation de la phase retour des compétitions nationales, a indiqué la Fédération algérienne de football (FAF) sur son site officiel. Les arbitres du championnat Inter-Ligues ont ouvert le bal avec un premier séminaire prévu du 4 au 6 janvier à M'sila, avant de poursuivre du 7 au 8 janvier à Oran, au village méditerranéen, a-t-on souligné. Les arbitres Elite B prendront ensuite le relais avec un stage programmé du 8 au 10 janvier, également à Oran, au village méditerranéen. Enfin, un séminaire spécifique sera consacré aux jeunes talents de l'arbitrage, qui seront regroupés du 10 au 12 janvier, toujours à Oran, au village méditerranéen. Durant l'ensemble de ces stages, des tests physiques seront organisés, parallèlement à l'évaluation de la phase aller, dans l'objectif d'assurer une meilleure préparation et d'élever le niveau de performance des arbitres en vue de la seconde partie de la saison.

Football

Séminaire à Oran pour les arbitres d'élite A



La Direction nationale de l'arbitrage (DNA) organise, depuis dimanche et jusqu'à mercredi au Village méditerranéen d'Oran, un séminaire au profit des arbitres d'élite A, a indiqué la Fédération algérienne de football (FAF) sur son site officiel. La cérémonie d'ouverture a été présidée par le Directeur national de l'arbitrage, Mehdi Abid Charef, qui a souhaité la bienvenue aux arbitres participants, tout en les exhortant à redoubler d'efforts afin d'élever davantage le niveau de l'arbitrage national. A cette occasion, il leur a également transmis le message du président de la FAF, notamment en prévision de la seconde moitié de la saison 2025-2026. La première journée du séminaire, tenue dimanche, a été consacrée au débriefing des situations de jeu observées lors de la 12e journée du championnat de Ligue 1, jusqu'à la fin de la phase aller. La journée de lundi sera dédiée, durant la matinée, au travail physique sur le terrain annexe du complexe Miloud-Hadefi, avant d'enchaîner, dans l'après-midi, avec des séances pratiques au stade Ahmed-Zabana. Ces ateliers comprendront notamment des exercices liés à l'assistance vidéo à l'arbitrage (VAR). Enfin, les arbitres présents n'ont pas manqué d'avoir une pensée solidaire à l'égard de leur collègue Youcef Gamouh, qui traverse actuellement une période difficile.

C9016

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

الشركة المدنية المهنية للتوثيق للأستاذ / بن عيسى طيب

والأستاذة بن سيد سليمة، الكائن مقرها ببنر الجير وهران.

بيع حقوق عقارية ملك للقاصرة

سيشرع يوم 2026/02/09 على الساعة العاشرة 10 سا صباحا. بمكتب الأستاذة بن سيد سليمة بيع حقوق عقارية في الشياح ملك للقاصرة طاهري بشرى نور الهدى والمقدرة بجزنين من ستة وثلاثون جزء 36/02 في الشياح من قطعة ارض معدة للبناء كائنة ببلدية و دائرة بنر الجير ، ولاية وهران برنامج 1061 قطعة بالمكان المسمى بن داود 1 ايلو 41 قسم رقم 02 القطعة رقم 10، المقدر مساحتها بمائة وثلاثة وثلاثون متر مربع (133.00م²) . بالمزاد العلني ولكل مشارك في المزايدة الحق في الإطلاع على دفتر الشروط. الانتفاع فورا بالحيازة الفعلية و الحقيقية. الثمن يدفع فور توقيع العقد. يوجد دفتر شروط المزايدة المذكورة بالمكتب المشار إليه أعلاه لمن أراد الإطلاع.

الموثقة بن سيد سليمة/للتنشر

27.01.2026

مكتب الأستاذة فخيخر جليل أمال

محضرة قضائية لدى اختصاص مجلس قضاء وهران

09تعاونيات رقم 111 مطلع الفجر وهران

الهاتف: 042.25.02.02

محضر تبليغ سند تنفيذي عن طريق النشر

طبقا لنص المادة 412 فقرة 04 من ق ا م ا

نحن الأستاذة فخيخر جليل أمال محضرة قضائية لدى اختصاص مجلس قضاء وهران الكائن مكتبنا بالعنوان المذكور أعلاه الموقعة أدناه. بطلب من السيد: ترست بنك الجزائر ممثلة بممثلها القانوني. العنوان : تعاونية زغلول وهران. بناء على المواد 612 و 613 و 412 فقرة 04 من ق ا م ا. بناء على جدول قيد رهن قانوني من الدرجة الأولى المحرر من قبل السيدة سميرة محبو بتاريخ 2023/06/26 والموعد بالمحافظة العقارية بسبق تحت رقم إيداع 18 مجلد 700 ومشهر بتاريخ 2023/06/25 مجلد 11 رقم 18 والممهور بالصيغة التنفيذية بتاريخ 2025/06/24. بناء على الآن بإجراء نشر مضمون التبليغ الرسمي في جريدة يومية وطنية الصادر عن السيد رئيس محكمة السانبة بتاريخ 2026/01/18 تحت رقم 26/0207. كلفنا عن طريق النشر السيد: الشركة ذات المسؤولية المحدودة المسماة وارلد ارون SARL WORLD IRON ممثلة بواسطة ممثلها القانوني أو الإتفاقي. العنوان : القطعة 37 سيدي الشحمي وهران. بدفعه لصندوق المحضرة القضائية مقابل وصل على الأداء: مبلغ الدين بقيمة : 171.693.272,55 دج بمصاريف المحضرة القضائية: الحق التناسبي : 2.788.932,72 دج + قيمة المحاضر 8.550,00 دج. المجموع المطلوب به: 174.490.755,27 دج مائة وأربعة وسبعون مليون وأربعمائة وتسعون ألف وسبعمائة وخمسة وخمسون دينار جزائري وسبعة وعشرون سنتيما. ونهنا بان له مهلة 15 يوما للوفاء تسري من تاريخ تبليغه هذا المحضر و إلا نفذ عليه جبرا بكافة الطرق القانونية.

المحضرة القضائية

27.01.2026

مكتب الأستاذة فخيخر جليل أمال

محضرة قضائية لدى اختصاص مجلس قضاء وهران

09تعاونيات رقم 111 مطلع الفجر وهران

الهاتف: 042.25.02.02

محضر تكليف بالوفاء عن طريق النشر

طبقا لنص المادة 412 فقرة 04 من ق ا م ا

نحن الأستاذة فخيخر جليل أمال محضرة قضائية لدى اختصاص مجلس قضاء وهران الكائن مكتبنا بالعنوان المذكور أعلاه الموقعة أدناه. بطلب من السيد: ترست بنك الجزائر ممثلة بممثلها القانوني. العنوان : تعاونية زغلول وهران. بناء على المواد 612 و 613 و 412 فقرة 04 من ق ا م ا. بناء على جدول قيد رهن قانوني من الدرجة الأولى المحرر من قبل السيدة سميرة محبو بتاريخ 2023/06/26 والموعد بالمحافظة العقارية بسبق تحت رقم إيداع 18 مجلد 700 ومشهر بتاريخ 2023/06/25 مجلد 11 رقم 18 والممهور بالصيغة التنفيذية بتاريخ 2025/06/24. بناء على الآن بإجراء نشر مضمون التبليغ الرسمي في جريدة يومية وطنية الصادر عن السيد رئيس محكمة السانبة بتاريخ 2026/01/18 تحت رقم 26/0207. كلفنا عن طريق النشر السيد: الشركة ذات المسؤولية المحدودة المسماة وارلد ارون SARL WORLD IRON ممثلة بواسطة ممثلها القانوني أو الإتفاقي. العنوان : القطعة 37 سيدي الشحمي وهران. بدفعه لصندوق المحضرة القضائية مقابل وصل على الأداء: مبلغ الدين بقيمة : 171.693.272,55 دج بمصاريف المحضرة القضائية: الحق التناسبي : 2.788.932,72 دج + قيمة المحاضر 8.550,00 دج. المجموع المطلوب به: 174.490.755,27 دج مائة وأربعة وسبعون مليون وأربعمائة وتسعون ألف وسبعمائة وخمسة وخمسون دينار جزائري وسبعة وعشرون سنتيما. ونهنا بان له مهلة 15 يوما للوفاء تسري من تاريخ تبليغه هذا المحضر و إلا نفذ عليه جبرا بكافة الطرق القانونية.

المحضرة القضائية

27.01.2026

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

ولاية وهران

دائرة وهران

بلدية وهران

مكتب الجمعيات

رقم: 26/02

وصل استلام التبليغ بتغيير الهيئة التنفيذية

طبقا لأحكام المادة 18 من القانون رقم 06/12 المؤرخ في 18 صفر 1433 الموافق ل 12 يناير 2012 المتعلق بالجمعيات ، تم هذا اليوم 25 جانفي 2026 استلام محضر الجمعية العامة الصادر عن المحضر الجمعية الاستثنائية المؤرخ في 2026/01/22 والمتعلقة بتغيير تشكيلة الهيئة التنفيذية للجمعية البلدية المسماة:

الجمعية المحلية: الجمعية الدينية المسجد الهداية

المسجلة تحت رقم 03 بتاريخ : 2021/02/14

المقيمة ب: مسجد الهداية 05 شارع الأخوة علان حي سيدي البشير، وهران.

بترأسها السيد: زقاي حسني.

وبالتالي يجب القيام بإجراءات الإشهار وفقا لأحكام المادة 18 الفقرة 02 من القانون السالف الذكر.

الجمعية المحلية الدينية لمسجد الهداية

اعضاء المكتب التنفيذي

المنتخب بتاريخ 2026/01/22

الرقم	الاسم واللقب	المنصب في الجمعية
1	زقاي حسني	الرئيس
2	بن زعش جمال	نائب الرئيس 1
3	بران جمال الدين	نائب الرئيس 2
4	جاني محمد	نائب الرئيس 3
5	رحمون وحيد	الأمين العام
6	شرقي سعيد	نائب الأمين العام
7	بوعرش محمد كمال الدين	الأمين المال
8	بن عودة فؤيد	نائب الأمين المال
9	عبو بشير	مساعد
10	بلجودي ياسين	مساعد

الرئيس

27.01.2026

مكتب الأستاذ بن محبوس عبد العزيز

الكائن بوهران ، 14 نهج العربي التبسي

تعديل قوانين الشركة ذات المسؤولية المحدودة المسماة كيت بلوس

مقرها الاجتماعي : وهران حي الخالدية نهج أنري مارتان زاوية ساحة باستور و سبور العربي رقم 32

السجل التجاري

رقم : 05 ب 31/00-0108272

بموجب عقد تلقاه مكتب الأستاذ الموقع أسفله بتاريخ 2026/01/11، في طور التسجيل، تقرر ما يلي: إنهاء مهام السيد عيساوي يانيس من منصبه كمسير غير شريك للشركة وتعيين السيد عيساوي أحمد مجيد كمسير شريك للشركة مع إبقاء السيد عيساوي سامي كمساعد مسير شريك للشركة، للتصرف انفراديا لمدة غير محدودة. ستودع نسختان من هذا العقد لدى الفرع المحلي للمركز الوطني للسجل التجاري لولاية وهران

رمز الموثق: 9517

للإعلان الموثق

27.01.2026

مكتب الأستاذ بن محبوس عبد العزيز

الكائن بوهران ، 14 نهج العربي التبسي

حل الشركة ذات المسؤولية المحدودة المسماة : شركة الأشغال والتجمعات السكانية الحديثة

مقرها الاجتماعي : وهران ، حي المنور المركز التجاري المنزه الطابق الرابع الحصة رقم 79.

السجل التجاري

رقم : 98 ب 31/00 – 0102551

بموجب عقد تلقاه الأستاذ الموقع أسفله بتاريخ 2025/12/15 و 2026/01/11، في طور التسجيل ، قرر أعضاء الشركة المشار إليها أعلاه حلها المسبق، مع تعيين السيدة بن منديل صليحة فتيحة مصفية لها. ستودع نسختان من هذا العقد لدى الفرع المحلي للمركز الوطني للسجل التجاري لولاية وهران

رمز الموثق: 9517

للإعلان الموثق

27.01.2026

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

ولاية مستغانم

دائرة مستغانم

بلدية مستغانم

مديرية تهيئة الإقليم العمراني والسياحي وتطوير الصناعة التقليدية والفلاحة والصيد البحري

مكتب المنشأة المصنفة

قرار رقم 2026/09 م ت ا ع المؤرخ في 22 janvier 2026 المتضمن فتح تحقيق عمومي لإقامة نشاط مصنف متمثل في إنشاء وحدة انتاج المنظفات ومشتقاتها التابعة للسيد خالدى محمد ، الكائنة بالمنطقة الجديدة للإسكان الحضري (ZONE CIA) تعاونية العقارية ناديت قطعة رقم ب 03 بلدية مستغانم. باقتراح من السيد الكاتب العام للبلدية

يقدر

المادة الأولى : يفتح تحقيق عمومي لإقامة نشاط مصنف المتمثل في إنشاء وحدة انتاج المنظفات ومشتقاتها التابعة للسيد خالدى محمد الكائنة بالمنطقة الجديدة للإسكان الحضري (ZONE CIA) تعاونية العقارية ناديت قطعة رقم ب 03 بلدية مستغانم. المادة الثانية : يجرى هذا التحقيق بمقر ملحقة 300 مسكن مديرية التخطيط ومتابعة المشاريع التنمية والتعمير لبلدية مستغانم لمدة 20 يوما ابتداء 01 fev 2026 الى 20 fev 2026 يمكن للجمهور الإطلاع على الملف وتسجيل ملاحظاتهم طيلة أيام العمل ما عدا أيام العطل من الساعة (09) صباحا إلى (16) مساء. المادة الثالثة يعين السيد قاسم أنفال مهندس دولة للإدارة الإقليمية في التسيير التقني والحضري كمحافظ محقق ويكلف به: جمع الملاحظات المقدمة من طرف المواطنين خلال فترة التحقيق و تدوينها بسجل مفتوح لهذا الغرض وإرسال الملف مع استنتاجاته خلال (08) أيام ابتداء من تاريخ اختتام التحقيق. المادة الرابعة: يعلق هذا القرار بمقر بلدية مستغانم وبجوار محيط المنشأة المزمع إقامتها خلال (08) أيام على الأقل من الشروع في التحقيق العلني ويجب أن يتضمن الإعلان المعلومات التالية : - طبيعة المنشأة وموقعها. تاريخ فتح و اختتام التحقيق العلني. اسم المحافظ المحقق. الساعات التي يتلقى فيها المحقق ملاحظات المعنيين والمكان الذي يمكن فيه الإطلاع على ملف يجب نشر الإعلان في يومية وطنية وذلك على نفقة صاحب الطلب. المادة الخامسة: السادة / الكاتب العام للبلدية ، ومدير التخطيط ومتابعة المشاريع التنمية والتعمير للبلدية ، مديرية تهيئة الإقليم العمراني والسياحي وتطوير الصناعة التقليدية و الفلاحة والصيد البحري والمحقق المكلف، كل مكلف بتنفيذ هذا القرار حسب ما يخصه.

رئيس المجلس الشعبي البلدي

27.01.2026

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

ولاية مستغانم

دائرة : بوقيرات

بلدية : سيرات

رقم 2026/01

وصل إشهاري لتجديد الجمعية

طبقا للمادة 18 من القانون رقم 12-06 المؤرخ في 12 جانفي 2012 المتعلق بالجمعيات، تم تجديد الجمعية المسماة: الجمعية الدينية المدرسة القرآنية " البيان "

الكائن مقرها بدوار القلاوزية بلدية سيرات

طابعها : ديني

مجال نشاطها : بلدي

برئاسة السيد: عبد الله بن قلاوز بن ذهبية المولود بتاريخ : 1954/10/06ب: بوقيرات الساكن ب: دوار القلاوزية بلدية سيرات

رئيس المجلس الشعبي البلدي

27.01.2026

مكتب الأستاذ بن محبوس عبد العزيز

الكائن بوهران ، 14 نهج العربي التبسي

تعديل قوانين الشركة ذات المسؤولية المحدودة المسماة أيدورسطاط

مقرها الاجتماعي: بلدية بنر الجير، دانرتها، ولاية وهران، بالمكان المسمى حي الرياض بوس 51 إقامة الفردوس الطابق الأرضي على يسار المدخل الرئيسي للعمارة (د) ، رقم 19 شارع الياسمين ، الحصة رقم 163.

السجل التجاري

رقم : 99 ب 31/00-0104088

بموجب عقد تلقاه مكتب الأستاذ الموقع أسفله بتاريخ 2026/01/07 في طور التسجيل، تقرر مايلي : تمديد مدة تسيير السيد طالب محمد مسيرا غير شريك للشركة لمدة خمسة (05) سنوات ابتداء من 20 جانفي 2026. ستودع نسختان من هذا العقد لدى الفرع المحلي للمركز الوطني للسجل التجاري لولاية وهران

رمز الموثق: 9517

للإعلان الموثق

27.01.2026

الأستاذة فخيخر جليل أمال

محضرة قضائية لدى محكمة وهران

HUISSIER DE JUSTICE

حي 09 تعاونيات رقم 111 مطلع الفجر وهران

الهاتف: 042.25.02.02

نشر مستخرج قائمة شروط بيع عقار بالمزاد العلني

المادة 748 من قانون الإجراءات المدنية والإدارية

نحن الأستاذة فخيخر جليل أمال محضرة قضائية لدى محكمة وهران مجلس قضاء وهران. الكائن مقر مكتبنا بحي 09 تعاونيات رقم 111 مطلع الفجر - وهران ، الموقعة أدناه. بطلب السيد: مزهود الطاهر. العنوان : رقم 09 شارع تولة علي حي المدينة الجديدة وهران. بناء على المادة 748 من ق ا م ا. بناء على محضر إبداع قائمة شروط البيع المحررة من قبلنا والمؤشر عليه من قبل رئيس محكمة وهران بتاريخ 2026/01/08 والمسلم لنا بتاريخ 2025/01/14. قمنا بنشر مستخرج لقائمة شروط البيع بالمزاد العلني والخاص بالمعقار المملوك للمدين السيد كيشان رشيد المتمثل في محلات ذات طابع سكني كائنة ببلدية وهران حي الأمير ساحة المغرب (Place du MAGHREBزاوية شارع الأوراس رقم 03 تتمثل في شقة ضمن عمارة ذات ملكية مشتركة تحتوي على سبعة غرف، مطبخ ، مرحاض ، بهو ، مساحتها مائة و ثلاثة متر مربع وثلاثين دسم 2 (103.30 م²) ونسبه 1000/102.77 من الأجزاء المشتركة القطعة رقم 03 حسب الجدول الوصفي للتقسيم المشهر بوهران بتاريخ 1984/01/22 مجلد 1994 رقم 95 ، وقد حدد الثمن الأساسي الذي يبدأ به البيع بالمزاد العلني بـ 15.620.000,00 دج (خمسة عشرة مليون وستمائة وعشرون ألف دينار جزائري) ، و هذا استنادا إلى الخبرة القضائية المنجزة من قبل الخبرة الأستاذة دحمان أم السعد و المودعة أمام كتابة ضبط محكمة وهران بتاريخ 2025/09/17 تحت رقم 25/234، وهذا استيفاء لمبلغ الدين المقدر بـ 3.500.000,00 دج. و أعلنناه أن جلسة الاعتراضات حددت ليوم 2026/02/12 على الساعة 10:00 سا صباحا أمام القاضي المكلف بالبيع لدى محكمة وهران للنظر في الاعتراضات المحتملة. وأنذرننا المبلغ له بالإطلاع على قائمة شروط البيع للعقار المشار إليه أعلاه من أجل إبداء الملاحظات و الاعتراضات المحتملة بتطبيق عريضة إلى رئيس المحكمة المختصة بثلاثة أيام قبل جلسة الاعتراضات على الأقل وإلا سقط حقه في التمسك بها طبقا للمادة 742 من قانون الإجراءات المدنية والإدارية. إثباتا لما تقدم حررنا هذا المحضر و بلغ بالتاريخ المبين أعلاه طبقا للقانون.

المحضرة القضائية

27.01.2026

À louer

Local de 200 M², premier étage. Très bien situé à Salamandre, Mostaganem, Zone d'activité face Orolait. Conviendrait parfaitement à une activité commerciale ou de service. A 1 km de la porte de Mostaganem.



Contacter N°: 05.53.81.12.08

Adresse: Zone Orolait, Salamandre. Mostaganem.

Ouverture à Alger des Journées cinéma algéro-italien



Les Journées du cinéma algéro-italien ont été ouvertes, samedi à Alger, avec la projection du film La bataille d'Alger, réalisé en 1966 par l'Italien Gillo Pontecorvo. La célébration de ce film-témoin de la longue amitié algéro-italienne s'est déroulée en présence de l'ambassadeur d'Italie en Algérie, Alberto Cuttillo, de la directrice de l'Institut Culturel Italien d'Alger, Antonia Grande, du directeur de la cinémathèque d'Alger, Adel Mekhalfia, et de plusieurs membres de la famille du moudjahid Yacef Saadi (1928-2021). D'une durée de 121 minutes, La bataille d'Alger restitue l'une des plus grandes épopées de la glorieuse Guerre de libération nationale et la lutte du peuple algérien autour de ses valeureux moudjahidines pour l'indépendance du pays. Ce chef-d'œuvre met en lumière l'organisation urbaine des mou-

djahidines et l'héroïsme des combattants, tout en exposant au monde entier la torture et la barbarie de la répression coloniale française. Censuré en France et interdit de projection durant 38 ans, ce long métrage a été distingué en 1966 du « Lion d'Or » à « La Mostra de Venise », classé « parmi les 50 meilleurs films de tous les temps » par le British Film Institute et projeté dans plusieurs pays. S'étalant jusqu'à lundi, les Journées du cinéma algéro-italien se déclinent à travers un riche programme qui comprend, notamment, la projection de deux autres films en lien avec l'Algérie, réalisés par des cinéastes italiens de renom. Ainsi, Les mains libres (1964) d'Ennio Lorenzini, produit par la maison Casbah-Films, et L'étranger (1967) de Luchino Visconti, tiré du livre éponyme d'Al-

bert Camus, seront respectivement projetés dimanche et lundi. Durant ces journées, une exposition d'affiches en différentes langues du film La bataille d'Alger et de photos montrant les moments de gloire qu'a connus ce film devenu culte à travers le monde est visible dans le hall de la cinémathèque d'Alger. Par ailleurs, des master-class sur les techniques du son, de l'image et du montage vidéo sont également prévues lors de ces Journées du cinéma algéro-italien, qui seront aussi animées par des débats ouverts au public après chaque projection. Les Journées du cinéma algéro-italien sont organisées sous l'égide du ministère de la Culture et des Arts, par le Centre algérien du cinéma (CAC) et la maison de production Casbah-Films, en collaboration avec l'Institut Culturel Italien d'Alger.

Tizi-Ouzou

Colloque sur l'héritage civilisationnel de Mouloud Kacem Naït Belkacem

Le Haut Conseil islamique (HCI) a organisé, dimanche à Tizi-Ouzou, un colloque consacré à l'héritage civilisationnel de Mouloud Kacem Naït Belkacem, sous le thème "Influence de Mouloud Kacem sur la pensée et la culture algériennes". Accueillie à la Maison de la culture Mouloud-Mammeri, la rencontre s'est déroulée en présence du wali de Tizi-Ouzou, Aboubakr Essedik Boucetta, et a constitué un hommage au parcours de l'un des "piliers de la pensée algérienne contemporaine", visant à mettre en lumière les dimensions de son projet civilisationnel, selon les organisateurs. A l'ouverture des travaux, le président du Haut Conseil islamique, Dr. Mabrouk Zaid El Kheir, a souligné que revisiter aujourd'hui la pensée de Mouloud Kacem Naït Belkacem revient à évoquer "une école intégrée qui s'est distinguée par sa capacité exceptionnelle à élaborer un projet éducatif et culturel

conciliant l'authenticité de la référence et les impératifs de la modernité." Les travaux du colloque se sont déroulés en deux (2) séances. La première a porté sur les aspects personnels et méthodologiques de la pensée de Mouloud Kacem Naït Belkacem, à travers notamment le témoignage de l'enseignant Mohamed Essegghir Belallam sur le génie du défunt, qui "a su conjuguer ouverture et conservatisme", ainsi que les communications du Dr. Mouloud Aouimer et du Dr. Saïd Bouizri, sur "la critique intellectuelle et la modération agissante en tant qu'outils de construction d'une personnalité nationale équilibrée". La seconde séance a été consacrée à la profondeur pédagogique et prospective de l'œuvre du défunt Mouloud Kacem, à travers des communications abordant les concepts de l'enseignement authentique et l'architecture du discours civilisationnel. Les participants ont conclu que la pensée de Mouloud



Kacem Naït Belkacem constitue un "capital éducatif précieux, contribuant au renforcement de la conscience culturelle et à la formation d'une génération fière de son appartenance, capable d'affronter les défis prospectifs avec une vision claire". Le colloque s'est achevé par des recommandations appelant à une meilleure valorisation de cet héritage dans les programmes culturels, éducatifs et de l'enseignement religieux.

Festival de la littérature et du cinéma de la femme de Saïda

Aide financière à l'écriture de scénario de films



Un programme d'accompagnement et de soutien financier aux projets de films en phase d'écriture de scénaristes et réalisatrices algériennes, a été lancé par le Festival national de la littérature et du cinéma de la femme de Saïda dont la 9e édition est prévue du 1 au 6 mai prochain, indiquent les organisateurs. Destinée aux porteuses de projets de courts métrages de moins de 60 minutes en images réelles ou en animation, cette aide financière attribuée directement aux candidates retenues, permet de "poursuivre l'écriture d'un projet de court métrage dans de bonnes conditions", précise le commissariat du Festival dans un communiqué. Les candidates retenues, participeront aux tables rondes, master-classes et aux différents ateliers professionnels destinés au développement de leurs projets de scénario. Cinq projets de scénario de courts métrages seront sélectionnés à l'issue de la présentation des projets de scénario de films devant un jury de professionnels qui désignera les lauréates qui recevront une bourse. Les candidates doivent soumettre un scénario original ou une adaptation littéraire en cours d'écriture, expliquent les organisateurs, qui ont exigé également que le tournage ne doit pas débuter avant l'annonce des résultats. Les candidatures doivent être envoyées à l'adresse électronique boursesaida2026@yahoo.com avant le 2 avril prochain.

Propriété intellectuelle

L'OMPI lance une formation en ligne



L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) organise à partir de mars prochain, un programme d'apprentissage et de formation en ligne sur la propriété intellectuelle, a indiqué l'Office national des droits d'auteur et droits voisins (ONDA).

Ce programme d'apprentissage et de formation, destiné à l'Afrique, vise à per-

mettre d'acquérir, grâce à des cours dispensés en ligne, des compétences et des connaissances de base en matière de droits de l'auteur et de propriété intellectuelle, précise l'ONDA dans un communiqué.

Étalé sur deux mois, le programme de formation comprend deux séminaires afin de favoriser les échanges entre les participants et d'aborder les principales problématiques communes liées au développement et à l'innovation sur le continent africain.

Des cours portant sur le droit d'auteur, les marques, les brevets, les dessins industriels, les indications géographiques, les savoirs traditionnels ou encore les liens entre la propriété intellectuelle et le développement, seront dispensés durant cette formation. Les inscriptions s'effectueront gratuitement en ligne en envoyant les candidatures (nom, prénom et la langue de cours souhaitée) à l'adresse électronique: algeria.office@wipo.int avant le 15 février prochain.



2

05h50 TFou
06h55 Bonjour ! La Matinale TF1
10h00 Bonjour ! Avec vous
10h55 Les Feux de l'amour
11h45 Petits plats en équilibre
11h50 Les douze coups de midi
12h55 Petits plats en équilibre
13h00 JT 13h
13h50 Petits plats en équilibre
13h55 Météo
14h00 Plus belle la vie, encore plus belle
14h25 Les derniers mots de Kate
16h00 Plus jamais victime !
17h30 Star Academy, la quotidienne
18h30 Ici tout commence
19h10 Demain nous appartient
20h00 JT 20h
20h45 My Million
21h00 C'est Canteloup
21h10 Une famille en or
22h15 Une famille en or
23h25 Une famille en or
00h00 New York Unité Spéciale
00h50 New York Unité Spéciale

12h55 Journal Météo Climat
13h00 Journal 13h00
13h50 Expression directe
13h55 Ça commence aujourd'hui
15h05 Ça commence aujourd'hui
16h10 Affaire conclue : la vie des objets
16h30 Affaire conclue, tout le monde a quelque chose à vendre
18h06 Tout le monde a son mot à dire
18h40 N'oubliez pas les paroles
20h00 Journal 20h00
20h52 A la loupe
21h05 Mot de passe : le duel
21h10 France, il était une fois demain
22h35 France 2100, le pourquoi du comment
23h30 France, le fabuleux voyage
00h30 Expression directe
00h35 Il était deux fois
01h25 Il était deux fois
02h15 Il était deux fois
03h15 Ça commence aujourd'hui



3

05h05 Le sens de l'humour
06h04 Le cercle
06h49 En aparté
07h21 Late Football Club
08h23 37 : l'ombre et la proie
09h54 13 jours, 13 nuits
11h42 Têtâtête(s)
11h57 La boîte à questions
12h02 En aparté
12h34 Clique
13h27 Le Mohican
14h53 Babygirl
16h44 Guillaume Tell
18h54 La boîte à questions
18h59 En aparté
19h34 Clique
20h33 En aparté
21h09 La Grande Classe
22h22 Super plan
23h03 Clique
23h57 Une pointe d'amour
00h08 Playing Nice
00h59 Clique
01h52 L'amour, c'est surcoté
03h27 Les cadeaux

12h05 Outremer.l'info
12h15 La p'tite librairie
12h25 Dans le rétro
12h26 ICI 12/13
14h00 Meurtres au paradis
15h10 Meurtres au paradis
16h20 Meurtres au paradis
17h20 La p'tite librairie
17h25 Duels en familles
18h00 Slam
19h05 Dans le rétro
19h10 Le journal des talents
19h15 ICI 19/20 édition toutes régions
19h50 On vous emmène ici
20h00 Stade 2 la quotidienne
20h20 Le journal des talents
20h25 Un si grand soleil
20h45 Un si grand soleil
21h10 Bellefond
22h40 Face à face
23h30 Face à face
00h45 Vache folle, la Bretagne au coeur de la crise
01h40 La p'tite librairie



arte

06h00 Scènes de ménages
08h05 My boutique Têleshop'
09h45 Ça peut vous arriver
11h30 Ça peut vous arriver chez vous
12h40 Météo
12h45 Le 12.45
13h35 Scènes de ménages
13h40 Un jour, un doc
14h50 Un jour, un doc
15h50 Un jour, un doc
16h50 Un jour, un doc
17h30 La roue de la fortune
18h35 La meilleure boulangerie de France
19h40 Météo
19h45 Le 19.45
20h40 Scènes de ménages
21h10 Cauchemar en cuisine
22h05 Cauchemar en cuisine
22h55 Cauchemar en cuisine
23h55 Cauchemar en cuisine
00h40 L'amour est dans le pré
02h00 Programmes de la nuit

12h10 Camilla : maîtresse, épouse, reine consort
13h00 Un village allemand face à son passé nazi
13h35 Le sergent noir
15h25 Des vignes et des hommes
15h50 La Grèce sauvage
17h20 Invitation au voyage
18h05 Invitation au voyage
18h50 Voyage en cuisine
19h28 Le dessous des images
19h45 Arte journal
20h05 28 minutes
20h50 Le dessous des cartes : l'essentiel
21h00 Les survivants, l'impossible départ après la Shoah
21h45 Les survivants, l'impossible départ après la Shoah
22h35 Le marché des nazis pilleurs d'art : Le cas B. Lohse
00h25 Faux et usage d'un faux antisémite : Les "Protocoles des sages de Sion"
01h15 Le port des amours
02h25 Un amour discret

TÉLÉVISION

15



21h10

UNE FAMILLE EN OR



Pour cette nouvelle saison, le divertissement culte s'articule autour d'émissions événementielles. Des célébrités de tous horizons s'affrontent avec le soutien des membres de leur famille dans la bonne humeur. L'objectif des deux équipes est de remporter la victoire afin de recueillir 100 000 euros au profit d'une association caritative.
Presentateur:
Camille Combal

3

21h10

BELLEFOND



Bellefond doit assurer la défense de son amie proche, la commandante de gendarmerie Audrey Passereau, mise en cause dans une affaire de meurtre. Il redoute de manquer de recul et craint que leur lien d'amitié ne complique l'enquête. La tension monte vite, surtout lorsque Lou, la fille de Passereau, se retrouve également accusée. Face à eux se dresse l'adjudante Leïla Rekit, résolue à faire tomber Passereau. L'affaire devient de plus en plus personnelle et conflictuelle.

Acteur: *Stéphane Bem (Antoine Bellefond), Anne Caillon (Audrey Passereau), Léonie Simaga (Leïla Rekit), Arthur Prevost (Lucas Maury)*



21h24

LA GRANDE CLASSE



Pierre Niney revient dans son ancien lycée, dans l'établissement où il a tant appris. A cette occasion, il partage son expérience et son parcours de comédien avec les élèves. Au programme, des épreuves toutes plus folles les unes que les autres, du stand up et un éclairage sur la vie secrète des jeunes, avec une mise à niveau avec les cours actuels, des jeux, des exercices, des contrôles surprises, et même le repas à la cantine. Pierre Niney, qui a souvent exprimé sa gratitude envers sa professeure de théâtre de l'époque, offrira, en fin d'émission, une masterclass aux élèves à l'occasion de la sortie de son film "Gourou".

Presentateur: *Mouloud Achour*



ORAN

21 | 13

Lever du soleil
Coucher du soleil
Humidité
Vent

08h07
18h23
68%
26 km/h

Alger
Constantine
Annaba
Ouargla
Mostaganem
Béchar

19-12
18-07
22-10
25-13
20-13
20-07

Lors d'un raid sioniste près d'El-Khalil

Des dizaines de Palestiniens asphyxiés au gaz lacrymogène

Des dizaines de Palestiniens ont été asphyxiés dimanche soir au gaz lacrymogène, lors d'un raid sioniste sur la ville de Beit Ummar, au nord d'El- Khalil en Cisjordanie occupée, a rapporté l'agence de presse palestinienne Wafa. Les forces sionistes avaient pris d'assaut le centre-ville et avaient commencé à tirer massivement des grenades lacrymogènes sur les habitants, leurs véhicules et leurs commerces, provoquant l'asphyxie de dizaines de personnes, a indiqué Wafa. Les secouristes du Croissant-Rouge palestinien ont apporté les soins nécessaires aux blessés sur place.

Nord et du Sud-Kordofan (Soudan)

Près de 2.800 déplacés en 02 jours

Un total de 2.790 personnes ont quitté leur foyer des Etats du Nord et du Sud-Kordofan, au sud du Soudan, en deux jours, à cause de la détérioration de la situation sécuritaire, a indiqué l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). L'OIM a indiqué, jeudi, que «les équipes du Displacement Tracking Matrix (DTM) ont estimé le déplacement de 2.415 personnes en provenance de plusieurs villages de la localité d'Oum Dam Haj Ahmed, dans l'Etat du Nord-Kordofan, à la suite de la détérioration de la situation sécuritaire». Elle a précisé que ces déplacements ont concerné sept villages de la localité d'Oum Dam Haj Ahmed, dont Al-Khashm, Al-Zariqa Al-Qayzan, Oum Jerban et Al-Farjab Mahila. Les personnes déplacées se sont rendues vers différents sites au sein de la localité d'Oum Dam Haj Ahmed, ainsi que vers les villes d'Oum Rawaba et d'El-Obeid, dans le Nord-Kordofan, en plus d'Omdurman, à l'ouest de la capitale Khartoum. Les trois Etats de la région du Kordofan sont le théâtre, depuis octobre dernier, de violents affrontements entre l'armée soudanaise et les Forces de soutien rapide (FSR), ayant entraîné le déplacement de dizaines de milliers de personnes au cours de la période récente. Dans un communiqué distinct, l'OIM a fait savoir que les équipes du DTM ont estimé le déplacement de 260 personnes de la ville de Kadugli, chef-lieu de l'Etat du Sud-Kordofan, en raison de l'aggravation de l'insécurité mardi et mercredi. Par ailleurs, 115 personnes ont également été déplacées de la ville de Dilling, dans le Sud-Kordofan, à la suite de l'insécurité, a ajouté l'organisation. L'OIM a indiqué que les personnes déplacées se sont dirigées vers l'Etat du Nil Blanc, au sud du pays, soulignant que la situation demeure tendue et instable et qu'elle «suit de près l'évolution de la situation». Mercredi, l'OIM avait annoncé le déplacement de 1.855 personnes du village d'Al-Bardab, relevant de la ville de Kadugli, dans l'Etat du Sud-Kordofan, en raison de l'insécurité et des opérations militaires menées au cours des trois derniers jours. Début janvier, l'organisation avait fait état d'une hausse du nombre de personnes déplacées dans les trois Etats de la région du Kordofan (Nord, Ouest et Sud) à 64.890 personnes, sur la période allant du 25 octobre au 30 décembre 2025. Depuis avril 2023, le Soudan est le théâtre d'un conflit entre l'armée soudanaise et les FSR ayant causé la mort de milliers de personnes et le déplacement de millions d'autres.

Face à la crise humanitaire à Ghaza

Appel au renforcement de l'UNRWA

Les forces nationales et islamiques ainsi que les comités populaires palestiniens dans le nord de la bande de Ghaza ont appelé au renforcement du rôle de l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA). Ils ont également plaidé pour la garantie de la continuité de ses services, tout en soulignant son rôle vital dans l'assistance aux réfugiés. Dans un communiqué publié samedi, ces forces ont lancé un appel à toutes les composantes du peuple palestinien afin de participer activement à des rassemblements populaires de soutien à l'agence onusienne et en préservation de son existence ainsi que de son rôle national et humanitaire au service des réfugiés. Elles ont exigé le renforcement du rôle de l'UNRWA, la protection des droits de son personnel et la garantie de la poursuite de ses services sans aucune réduction, dénonçant «les complots visant à saper le rôle de l'UNRWA et à en supprimer l'existence» orchestrés par l'entité sioniste. Les forces palestiniennes ont exhorté l'agence onusienne à assumer l'intégralité de ses responsabilités, particulièrement dans les secteurs de l'aide humanitaire, de l'éducation et de la santé. Elles ont insisté sur la consolidation



des structures scolaires et l'extension des services de soins pour répondre à l'urgence des citoyens et des déplacés. Par ailleurs, elles ont appelé à une synergie entre l'UNRWA, les forces nationales et la société civile pour optimiser l'assistance fournie aux Palestiniens. Créée en 1949 par une résolution de l'Assemblée générale des Nations unies, l'UNRWA est chargée de fournir assistance et protection aux réfugiés

palestiniens dans ses 5 zones d'opérations: la Jordanie, la Syrie, le Liban, la Cisjordanie occupée et la bande de Ghaza. L'Agence dépend, pour son financement, des contributions des Etats membres des Nations unies et constitue le principal organisme fournissant une aide humanitaire aux réfugiés palestiniens, notamment en matière d'alimentation, de soins de santé, d'éducation et d'hébergement.

Après les événements de Minneapolis

Clinton et Obama appellent les Américains au sursaut

Les ex-présidents Bill Clinton et Barack Obama ont appelé les Américains à défendre leurs valeurs, après la mort d'un deuxième citoyen à Minneapolis, tué par la police fédérale, que Trump impute au "chaos" créé par les démocrates. Alex Pretti, un infirmier américain de 37 ans employé en service de réanimation dans un hôpital pour anciens combattants, a été tué par balles samedi lors d'une manifestation contre des opérations de la police de l'immigration (ICE). Son décès vient aggraver une situation déjà tendue à l'extrême depuis celui de Renee Good, une Américaine tuée par balle le 7 janvier par un agent de l'ICE à Minneapolis déjà. "Il appartient à tous ceux d'entre nous qui croient en la promesse de la démocratie américaine de se lever, de s'exprimer", a déclaré dimanche l'ancien dirigeant démocrate Bill Clinton, estimant que l'administration Trump "nous a menti" au sujet de ces deux décès. Barack Obama, lui aussi ex-président démocrate, a appelé à un "sursaut" des citoyens alors que les valeurs fondamentales sont "attaquées". Donald Trump, lui, a imputé ces deux morts aux élus démocrates de la ville et de l'Etat, qui s'opposent à son action. "Malheureusement, deux citoyens américains ont perdu la vie à cause de ce chaos provoqué par les démocrates", a écrit M. Trump sur sa plateforme Truth Social. Minneapolis est secouée depuis plusieurs semaines par un mouvement de protestation contre la présence de l'ICE.



Dimanche, ils étaient nombreux à se recueillir dans un froid glacial devant un mémorial de fortune dressé en hommage à Alex Pretti, sur le lieu des tirs. "Je suis triste et en colère face à cette perte", a déclaré Lucy, une habitante de Minneapolis rencontrée par l'AFP. "Mais je n'ai pas peur d'être là et je n'ai pas peur de continuer le combat et de défendre ce qui est juste", a-t-elle ajouté. Dans le centre de cette ville d'un peu plus de 400.000 habitants, près d'un millier de personnes se sont rassemblées à la mi-journée en hommage à Alex Pretti et contre les actions des forces de l'ordre fédérales, a constaté un photographe de l'AFP. Comme il l'avait fait après la mort de Renee Good, le

gouvernement Trump a immédiatement rejeté la faute sur Alex Pretti, la ministre de la Sécurité intérieure Kristi Noem l'accusant notamment de "terrorisme" car il s'apprêtait selon elle à mettre en danger les agents avec un pistolet dont les autorités ont publié une image. Les images montrent Alex Pretti, téléphone à la main dans une rue enneigée, filmant des hommes armés portant des gilets siglés "Police". Il s'interpose lorsqu'un agent projette une manifestante au sol sur le trottoir et reçoit un jet de gaz lacrymogène au visage. Un agent le plaque ensuite contre le sol verglacé, plusieurs de ses collègues interviennent et luttent pour le menotter.